



HAL
open science

L'offre publique de soutien à la parentalité, une évidente mobilisation par les parents ? Enquête sur l'offre publique de soutien et d'accompagnement à la parentalité sur le territoire de Trappes-en-Yvelines (2020)

Éva Cordeaux

► **To cite this version:**

Éva Cordeaux. L'offre publique de soutien à la parentalité, une évidente mobilisation par les parents ? Enquête sur l'offre publique de soutien et d'accompagnement à la parentalité sur le territoire de Trappes-en-Yvelines (2020). Sociologie. 2020. dumas-02959146

HAL Id: dumas-02959146

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02959146>

Submitted on 6 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire de Master 2 Sociologie – Parcours Politiques Sociales Territoriales et
Développement Social Urbain

Année académique 2019 – 2020

L’offre publique de soutien à la parentalité, une évidente mobilisation par les parents ?

Enquête sur l’offre publique de soutien et d’accompagnement à la parentalité sur
le territoire de Trappes-en-Yvelines (2020)

Eva CORDEAUX
cordeauxeva28@gmail.com

Rendu le : 26 août 2020
Soutenance le : 4 septembre 2020

Mémoire de recherche préparé sous la direction d’**Isabelle FRECHON**, chargée de recherche
CNRS rattachée au Laboratoire Printemps (UVSQ)

Deuxième membre du jury : **Matthieu HÉLY**, professeur de sociologie à l’Université
Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Résumé

L'accompagnement et le soutien à la parentalité est un sujet qui fait débat tant dans l'espace public que dans les travaux en sciences humaines et sociales. Des critiques émergent du côté de la sociologie sur les attentes de cette politique publique envers les parents, surtout les parents les plus fragiles socialement, et sur les images normatives qu'elle tente de véhiculer. Pourtant, peu d'études portent sur la mobilisation effective des parents des offres publiques d'accompagnement à la parentalité proposées dans les collectivités. En s'intéressant de plus près aux pratiques des parents lorsqu'ils rencontrent des difficultés liées à leur rôle et fonction parentale, il est possible de faire un pas de côté sur cette offre publique. Ainsi, il est possible d'entrevoir des réseaux informels mais organisés, se dessiner à l'échelle d'une ville. Un véritable maillage parental se donne alors à voir, entre solidarités privées et résidentielles, ce qui du même coup, incite les institutions à regarder ce qui fait sens pour les parents et oblige à déconstruire les présupposés assignés aux classes populaires et précaires quant à leur risque de « démission parentale ». Grâce à la parole de 14 parents, habitants de la commune de Trappes-en-Yvelines qui abrite deux quartiers politiques de la ville où se concentre une grande majorité de la population trappiste, nous avons tenté de comprendre dans quelles mesures les parents mobilisent l'offre publique de soutien à la parentalité, et le cas échéant, quelle en était leur perception.

Soutien et accompagnement à la parentalité – offre publique – maillage parental –
mobilisation invisible – non-recours

Remerciements

La réalisation de ce mémoire de recherche a été possible grâce aux conseils et à la disponibilité de plusieurs personnes à qui j'aimerais exprimer ma gratitude.

Merci à Isabelle Frechon, directrice de ce mémoire, pour m'avoir une nouvelle fois accompagnée dans ce travail de recherche. Merci pour tout le temps que vous m'avez accordé, pour votre bienveillance et pour vos conseils si précieux.

Merci à mon tuteur de stage, Samy Mamlouk, pour m'avoir accueillie et soutenue dans mes analyses tout au long de cette étude. Merci également pour votre bienveillance, avant, pendant et après mon stage.

Je remercie aussi mon binôme de stage pour nos échanges fructueux et pour son soutien pendant ces sept mois.

Un remerciement tout particulier aux parents qui ont accepté de participer aux entretiens par téléphone. Merci pour votre confiance, pour votre gentillesse et pour votre disponibilité. Je remercie également tous les professionnels du soutien à la parentalité qui m'ont accordée du temps pour me faire avancer dans la compréhension de cet objet de recherche.

Enfin, je tiens à remercier mes proches, familles et amis pour m'avoir soutenue dans la réalisation de ce travail. Tout particulièrement, je remercie mes parents pour la relecture de ce mémoire, pour leurs conseils et leur patience. Enfin, un grand merci à ma camarade et amie, Diane Miguel Ferreira pour sa bienveillance et sa générosité.

Table des matières

Remerciements.....	3
Chapitre introductif	7
Le contexte de l'enquête.....	11
Méthodes et enquête pendant le temps de confinement	13
Pourquoi parler « d'offre publique » pour désigner le soutien à la parentalité ?.....	15
Déroulement de l'analyse	16
Première partie : La parentalité, un enjeu fort sur le territoire étudié.....	17
I. Une enquête auprès des parents des milieux populaires et précaires	17
1. La population trappiste : « des figures du risque ».....	18
2. Focus sur la population enquêtée	19
II. Une abondance des dispositifs d'accompagnement à la parentalité.....	23
1. Les offres et leurs objectifs.....	23
2. Le constat d'une faible fréquentation des lieux dédiés aux parents	25
III. Les enquêtes déjà réalisées auprès des parents : un écho sur le terrain étudié	26
1. Les observatoires de l'UNAF	26
2. L'enquête de la CNAF	28
Conclusion de la partie :	29
Deuxième partie : L'entourage immédiat comme premier support mobilisé. Ressource, apport et limite.....	30
I. Des solidarités familiales, amicales et résidentielles.....	30
1. L'entourage comme première ressource mobilisée	31
2. Les réseaux de proximité résidentielle	34
II. La force d'une « mobilisation invisible ».....	36
1. Parent « ressource » et parent « relais »	36
2. Des supports moraux, un sentiment de soulagement et de reconnaissance	38
III. Des solidarités privées parfois absentes ou insuffisantes	40
1. La proximité géographique.....	40
2. Les limites des ressources dont disposent le réseau	41
Conclusion de la partie :	43
Troisième partie : L'expérience de l'offre publique de soutien à la parentalité.....	44
I. La participation comme nécessité	45
1. Le repérage de la difficulté par le parent.....	45

2.	Le sentiment de soulagement et de reconnaissance.....	47
3.	Un rapport positif envers les institutions du soutien à la parentalité et leurs intervenants....	48
II.	Une participation quasi-imposée	49
1.	L'évènement déclencheur.....	49
2.	Un sentiment d'impuissance.....	50
3.	...Qui détermine le rapport aux institutions de soutien à la parentalité ?.....	52
III.	Pour aller plus loin : réflexion sur le non-recours à l'offre publique	53
1.	Le non-recours par « désintérêt »	53
2.	La crainte du regard extérieur.....	55
3.	Le parent ne peut pas être partout.....	56
Conclusion Générale		59
Bibliographie.....		64
Annexe 1 : Récapitulatif des observations et des entretiens.....		69
Annexe 2 : Charte des REAAP 2006		71
Annexe 3 : Guide d'entretien		72

Chapitre introductif

« La parentalité est un terme vaste qui propose une certaine lecture du réel, c'est avant tout un terme qui tente de dire quelque chose des métamorphoses de la famille pour mieux intervenir en son sein » (Sellenet, 2007,)

La parentalité. Ce terme désigné comme étant un « néologisme », autrement dit un mot nouveau, caractérise la relation du parent à l'enfant qui peut être définie comme « *l'ensemble des droits et des devoirs, des réaménagements psychiques et des affects, des pratiques de soin, d'éducation, mis en œuvre pour un enfant par un parent (de droit ou électif), indifféremment de la configuration familiale choisie.* » (Sellenet, 2007) C'est la définition que nous retiendrons parmi toutes celles qui ont été proposées, car elle permet de prendre en compte les trois dimensions de la parentalité théorisées par le pédopsychiatre et psychanalyste français Didier Houzel : l'exercice de la parentalité, l'expérience de la parentalité, la pratique de la parentalité, tout en élargissant l'horizon aux configurations familiales singulières. Mais est-ce toujours un « néologisme » ? Nous pouvons penser qu'elle n'en est plus un tant elle a été prononcée, écrite, décrite et conceptualisée en tant qu'objet d'analyse en sciences sociales et humaines, point d'appui des politiques publiques, mot d'ordre des professionnels qui la soutiennent ou l'accompagnent et pourtant rarement employée par les principaux concernés, les parents, précisons-le. Pour autant aujourd'hui, en France, dans les collectivités, il existe une profusion d'actions et de dispositifs proposant de soutenir et d'accompagner la parentalité.

En effet, depuis plus d'une vingtaine d'année maintenant, la parentalité est devenue une notion plutôt populaire. Le terme a d'abord nourri les études en psychanalyse, en psychologie puis peu à peu la sociologie s'en est emparée en tant qu'objet à étudier, particulièrement en sociologie de la famille (Neyrand, 2011). Mais aussi, la parentalité est un enjeu pour les pouvoirs publics. Cet engouement pour la thématique traduit une inquiétude envers la plus petite cellule d'intégration, la famille (Sellenet, 2007), et de ce fait, la société tout entière décide d'accorder une importance croissante aux pratiques parentales et considère d'une nouvelle façon les parents.

Il est possible d'identifier succinctement trois grands facteurs ayant conduit à l'émergence de la parentalité comme catégorie de l'action publique :

Le fait social majeur, est la promotion de l'enfant avec comme conséquence l'affirmation de ses droits et le recentrage des politiques familiales sur son bien-être et sa socialisation. L'enfant devient l'élément central de la famille à partir du XXème siècle. Il est important de noter ce changement de paradigme vis-à-vis de l'enfance et de la jeunesse et le rôle qu'a joué la médecine¹, les sciences humaines et sociales, notamment la psychanalyse et la psychologie, dans le dévoilement progressif de l'importance de la petite enfance et du lien parent-enfant pour le développement des individus. Instituée par l'écriture de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), adoptée par l'O.N.U en 1989, cette reconnaissance de l'enfant comme citoyen à part entière va lui conférer des droits et les parents vont être les premiers à devoir les respecter puisqu'ils vont être considérés à partir de là, comme les premiers responsables de leur socialisation, de leur développement physique, moral et psychique, indispensables à leur bien-être.

Mais aussi, les pratiques familiales se sont modifiées dans le temps, impulsées notamment par d'importants changements législatifs comme l'autorité parentale conjointe (1970), le droit au divorce par consentement mutuel (1975), à la contraception (1967), à l'avortement (1975), au pacs (1999). Ces nouveaux droits auraient provoqué des changements dans les comportements des couples et engendré des transformations sociodémographiques comme les naissances hors mariage, le remariage, le recul de l'âge au premier enfant, le contrôle du calendrier des naissances déclenchant ainsi une baisse du taux de fécondité. Conjugué à d'importants changements en dehors de la famille, à travers les mutations du marché de l'emploi, la féminisation, la précarisation et la flexibilisation du marché du travail, la Famille se transforme et accueille de nouvelles configurations², mais le fait de vivre en famille reste la norme : famille monoparentale, famille recomposée, famille homoparentale, et aussi des familles vivant en grande précarité³. Et les chercheurs en sociologie se sont particulièrement intéressés à ces familles dites « à risques », « incertaines » (Roussel, 1989), tant pour mettre le doigt sur des inégalités sociales préjudiciables aux familles et à l'avenir de milliers d'enfants que pour souligner le caractère nuisible de la misère des familles, à la cohésion sociale. En ce sens derrière l'objectif de la sauvegarde du bien-être des enfants et de leur « bon »

¹ Fédération des Association de Parents de l'Enseignement Officiel, 2008, L'évolution de la place de l'enfant. Cette importance accrue porté aux enfants est à considérer dans un contexte de baisse progressive de la mortalité infantile du au progrès en matière d'hygiène et de médecine. L'espérance de vie des individus ne cessant de croître, les parents se sont alors mis à concevoir moins d'enfant puisqu'ils survivaient plus longtemps, mais cette baisse de la natalité a correspondu aussi à une augmentation, à une élévation de l'importance qui leur ait accordé.

² Toulemon Laurent, 2016, 40 ans de transformation des familles en France, Vidéo INED

³ UNAF, 2019, Chiffres clefs de la famille

développement se cache un tout autre enjeu, collectif, celui de la cohésion et de la préservation de l'ordre social.

En dernier lieu, au début des années 2000, les phénomènes de décrochage scolaire ou « d'échec scolaire » des jeunes des quartiers populaires vont être imputés pour partie aux familles et à leur condition socioéconomique. En ce sens, l'élément déclencheur à la mise en place d'une politique publique pour soutenir la parentalité va être la montée du discours politique sur la jeunesse délinquante lors des élections présidentielles et législatives de 2002, avec pour principale proposition le contrôle, la surveillance puis peu à peu l'accompagnement de ces familles considérées comme « incompetentes » et « démissionnaires » (Sellenet, 2007). La parentalité fait alors son entrée sur la scène politique après avoir été fortement médiatisée en tant qu'instrument visant à prévenir la délinquance. Ces familles dites « à risques » (Sellenet, 2007), familles monoparentales, nombreuses, des quartiers populaires, vivant en grande précarité, les familles issues de l'immigration, vont être tenues pour responsables des conditions de l'épanouissement de leurs enfants, les rendant coupable de l'échec de leur socialisation et de la montée de la violence juvénile consécutive à leur « faillite » éducative. Soutenir le parent s'impose donc comme une évidence.

Ce faisant, l'enjeu n'est pas, à priori, réellement le parent en tant que tel mais il est surtout question de l'éducation, du bien-être, du développement psychique, physique, moral, intellectuel de l'enfant « *futur adulte, futur citoyen, être grandissant et prenant place dans la société* » (Chauvière, 2004). Une approche de l'aide et/ou du contrôle en direction des parents va venir se formaliser dans l'action publique sous la forme de la prévention, de recommandations et de réglementation, d'accompagnement et de soutien, de « bonnes pratiques parentales » à diffuser. Une attente excessive de la société pèse alors sur les parents, en l'occurrence les parents issus des milieux plus précaires car la politique de soutien à la parentalité, qui se met peu à peu en place, dans ce qu'elle attend, semble ne pas considérer les conditions sociales et économiques dans lesquelles ces parents vivent et exercent leurs rôles et fonctions parentales, mais aussi de quelle manière ils ont été eux-mêmes socialisés, conditions pourtant décisives dans l'appréhension des liens familiaux et des capacités matérielles d'existences. « *Les pouvoirs publics et les professionnels appellent de leurs vœux un parent responsable, des parents partenaires, mais se donnent-ils les moyens de faire exister cet « introuvable parent-citoyen » jugé toujours nécessaire et toujours défaillant ?* » (Verjus, Boisson, 2004).

L'inscription du terme parentalité dans le débat public renvoie donc à la crainte sociétale et politique, que les transformations qu'a subi la famille depuis la fin du XX^{ème} siècle n'aient porté atteinte aux capacités des parents à être de « bons parents » (IGAS, 2013) et par conséquent, qu'ils n'aient plus la capacité de répondre aux exigences d'accompagnement et de réalisation des enfants. De ce fait, ce qui justifie qu'elle soit devenue une politique publique – transversale à d'autres – c'est qu'elle est conçue comme une « réponse » au prétendu « *besoin d'accompagnement que nombre de parents expriment* ». ⁴

Aujourd'hui, la réponse par l'accompagnement à la parentalité est devenue une compétence des collectivités et prend corps dans la multitude des actions, des structures, des dispositifs dit d'accompagnement à la parentalité proposés par les services des villes, des départements, par des associations, par l'Education Nationale, par la Protection de l'Enfance... Un « *marché du soutien et de l'accompagnement à la parentalité* » s'est développé peu à peu pour toutes les familles au tournant des années 2000 et aujourd'hui les parents ont l'embarras du choix en termes de structures, projets et actions (Boucher, 2012). L'action politique de soutien à la parentalité est surtout portée par le Branche Famille de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et se décline au niveau départemental dans chaque CAF. Il existe aujourd'hui plusieurs dispositifs nationaux dit de « premier cercle » à côté de toutes les initiatives plus locales : Contrat locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), Lieux d'accueil enfant/parent (LAEP), point info famille (PIF), médiation familiale, groupes de paroles, parrainage de proximité, conférence et débat, etc., (IGAS, 2013). En 1999 l'Etat décide d'éditer une charte pour encadrer les pratiques des professionnels du soutien à la parentalité, mettant l'accent sur des principes tels que la reconnaissance des parents en tant qu'acteur premier de l'éducation de leurs enfants, la confiance, le dialogue, le respect et la valorisation des compétences de tous les parents, sans distinction, afin d'éviter des pratiques stigmatisantes. Cette charte tente donc d'instaurer une relation symétrique entre l'intervenant et le parent (voir Annexe 2). Cette dernière s'inscrit dans la réalisation d'un Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), socle fondateur de la politique publique de soutien à la parentalité aujourd'hui, effectif dans chaque département par une circulaire. Cette circulaire incite de plus, à la création d'un maillage territorial, d'un partenariat entre les institutions qui se réclame de proposer une offre de soutien à la parentalité, pour permettre une culture commune et une certaine cohérence de la déclinaison des programmes au niveau local. Mais aussi, une Stratégie nationale de soutien à la parentalité a été élaborée, plus récemment, en

⁴ solidarites-santé.gouv.fr (onglet Dispositifs d'aide aux familles) (consulté le 21.07.20)

2018, pour coordonner la variété des accompagnements et des approches proposés par une nébuleuse d'acteurs.⁵

Enfin, précisons qu'au sein de l'organisation du soutien et de l'accompagnement à la parentalité se déploie donc une diversité d'acteurs qui s'inscrivent dans diverses sphères d'intervention : le loisir, le soin, le logement, la santé... Dans cet espace du soutien à la parentalité, les actions recouvrent différents niveaux d'intervention. Le premier niveau d'intervention poursuit des objectifs de soutien ou d'entretien du lien social et familial. Les interventions sont plutôt larges, et destinées à tous les parents : groupes de paroles, ateliers parents-enfants... Le dernier niveau d'intervention est à l'opposé du premier. Il ne cherche pas à prévenir ou soutenir mais à corriger et contraindre les parents à modifier leurs pratiques pour améliorer leurs relations avec leurs enfants. Ces dispositifs ciblent certains parents où il y a certitude quant à leur « défaillances » ou carences socio-éducatives. Ces interventions sont celles de la Protection de l'Enfance. Enfin, le deuxième niveau se situe entre celui de la prévention primaire et celui de la Protection de l'enfance et cherche à corriger « préventivement » les parents dits « *en risques* » (Sellenet, 2007) par des interventions spécifiques contractualisés avec eux (Boucher, 2012).

Le contexte de l'enquête

Ce sont les premiers et deuxième niveaux d'intervention qui nous intéresseront dans cette présente recherche, adossés à un terrain de stage sur le territoire de Trappes-en-Yvelines. La mission qui m'a été confiée lors de mon arrivée dans la collectivité a été d'analyser la manière dont les parents, sur la ville, se saisissent de l'offre publique de soutien à la parentalité proposée sur le territoire. Ce stage s'inscrit dans un dispositif, celui des *Cités éducatives*, label qui permet à la ville d'intensifier ces actions éducatives menées sur le territoire notamment en direction des publics plus fragiles⁶. La parentalité est alors un des axes du plan d'actions des *Cités éducatives* pour les trois prochaines années, particulièrement l'amélioration des relations entre les familles en fragilité et les institutions est une priorité. C'est donc dans ce cadre qu'il m'a été demandé de comprendre comment les parents vivent le soutien à la parentalité qui leur est

⁵ La stratégie nationale 2018-2022 se décline dans un rapport intitulé « Dessine-moi un parent » lancé par Agnès Buzyn, animé par la DGCS. L'UNAF (Union nationale des associations familiales) a été force de proposition dans le travail partenarial avec la DGCS en proposant ces travaux sur l'accompagnement des parents de 6 à 11 ans, et s'inscrit désormais dans le comité de pilotage national composé de : la DGS (direction générale de la santé), DJEPVA (direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative), la DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire), la DGOM (direction générale des outre-mer), la CNAF, la SADJAV (service de l'accès aux droits et à la justice et de l'Aide au victime) ou encore la CGET.

⁶ <https://cget.gouv.fr/ressources/publications/les-cites-educatives> (consulté le 19.07.20)

proposé, comment s'en saisissent-ils et le perçoivent-ils en vue de pouvoir améliorer leurs services et d'intensifier leurs investissements dans telles ou telles actions.

La première étape de cette mission, une fois sur le terrain, a été de faire un tour d'horizon de ce qui était proposé sur la ville en termes d'accompagnement et de soutien à la parentalité, qu'il s'agisse des dispositifs de l'éducation nationale, de la ville, des dispositifs associatifs ou encore les services du département. En parallèle, des recherches bibliographiques sur le sujet ont été effectuées pour comprendre les travaux déjà réalisés sur la thématique et des bilans d'action de certaines structures ont pu être consultés pour comprendre les problématiques présentes sur le territoire. Ce premier tour d'horizon m'a amené à faire deux constats.

Ce qui a été marquant, dans un premier temps c'est la profusion des études et des recherches effectuées sur la parentalité et son soutien. Cette abondance de littérature qui porte sur la construction de la parentalité en tant que politique publique ou encore de sa déclinaison en dispositifs, traduit plus une pensée critique envers les pratiques et les interventions dites de soutien à la parentalité. Ces pratiques seraient, pour la sociologie, normatives et stigmatisantes envers des parents fragiles et socialement vulnérables. Ce faisant, les notions de « parentalité » et de « soutien à la parentalité » interrogent les chercheurs en sciences humaines et sociales. En effet, pour Jessica Pothet, sociologue de la famille, des politiques publiques et de l'éducation, la notion de « soutien à la parentalité » est polysémique dans la mesure où elle s'adresse à tous, mais vise néanmoins à atteindre les milieux populaires pressentis à la marge des normes éducatives (Pothet, 2015). Pour Claude Martin, le néologisme « parentalité » dissimule et neutralise les rapports sociaux de genre et de classe et les conditions sociales dans lesquelles les individus sont pris. En outre, « *l'injonction à être un bon parent* » (Le Pape 2012 ; Martin 2014) s'est renforcée et des tensions apparaissent chez certains parents qui expriment un sentiment de perte de repères, vivent des épreuves stigmatisantes et disqualifiantes (Neyrand, 2019). Dans ce contexte, les recherches en sciences humaines et sociales sur la parentalité s'attachent davantage à analyser les pratiques des professionnels qui gravitent autour de l'enfant, les transformations des politiques familiales ou encore les nouvelles normes et pratiques parentales d'aujourd'hui (Buisson, Le Pape, Virot, 2019). Paradoxalement les recherches sociologiques qui portent sur la perception des parents qui participent aux actions et ateliers de soutien à la parentalité de type prévention primaire sont beaucoup moins disponibles (Martin, Hammouche, Sellenet, et al., 2017).

Dans un second temps, les actions menées sur le territoire étudié sont très nombreuses. Elles usent de différentes approches dites préventives : par le loisir, par le soin, par le dialogue,

par l'apprentissage (notamment de la langue), par d'autres approches complexe à définir. Il a été nécessaire de partir à la rencontre des professionnels de ces structures pour comprendre leur vision du soutien à la parentalité et les actions menées en ce sens pour la soutenir. Ce premier tour d'horizon a permis de rencontrer une dizaine de professionnels de la petite enfance, de l'action sociale du département, des centres socioculturels, du travail social, de l'ingénierie sociale du soutien à la parentalité, sur le territoire, et de passer quelques premiers temps d'observation dans des lieux dédiés aux parents. Ces premiers pas sur le terrain m'ont rapidement amené au constat d'une abondance de dispositifs, parfois en doublon, présents sur un seul et même territoire et qui sont souvent mal connus par les parents eux-mêmes. Il semble donc que la stratégie nationale adoptée il y a deux ans maintenant, n'ait pas encore d'effet au niveau local. Ce faisant, lors d'un atelier de participation parent/professionnel des *Cités éducatives*, où le but était de présenter les axes du plan d'action retenus pour les 3 ans à venir, j'ai pu faire le constat qu'une minorité de parents présents sur l'atelier « *Parentalité et Coéducation* » connaissait et/ou utilisait l'offre publique de soutien à la parentalité proposée sur la ville.

J'étais donc en présence d'un terrain complexe et immense, à la fois peu et beaucoup documenté, en apparence mal connu des parents eux-mêmes. Il s'agissait donc de pouvoir répondre à la mission qui m'a été confiée en recentrant davantage mes réflexions sur la réalité sociale des pratiques parentales et à fortiori, des difficultés parentales. Ce faisant, il a donc été question pour moi d'interroger les facteurs du recours ou du non-recours à l'offre publique d'accompagnement à la parentalité en interviewant des parents qui ont pu faire l'expérience du soutien à la parentalité proposé sur le territoire et leur participation étant, de comprendre quelle perception ils en ont eu.

Il s'agira alors dans cette présente recherche de se demander dans quelles mesures les parents mobilisent-ils l'offre publique de soutien à la parentalité ? Et ce faisant, comment perçoivent-ils leur participation ?

Méthodes et enquête pendant le temps de confinement

Pour se faire, il a été question d'aller interroger les pratiques parentales directement auprès des concernés. 14 parents, en grandes majorités issus des milieux populaires ont accepté de se prêter au jeu de l'entretien pour me raconter leur quotidien, les difficultés qu'ils éprouvaient avec leurs enfants et de quelles manières ils parvenaient ou non à résoudre ces dernières (voir Annexe 1). Enfin, des questions plus précises portaient sur l'offre publique de

soutien à la parentalité, leur connaissance des dispositifs et leur perception par rapport à ceux-là (voir Annexe 3). Au départ, l'idée était d'interroger des parents qui fréquentaient des lieux dédiés au soutien à la parentalité pour comprendre de quelle manière ils le faisaient intervenir dans leur quotidien mais aussi de rencontrer des familles issues des milieux populaires et précaires, au départ cibles de ces dispositifs (Périer, 2019b). Mais à l'annonce de la période de confinement, la méthodologie initiale a dû être revue, ce qui semble-t-il a créé des biais. En l'absence d'une présence sur le terrain, la prise de contact s'est avérée plus difficile puisque les temps d'observation devant donner lieu à une approche des parents, a été interrompue. De ce fait, c'est par le biais de l'institution que j'ai pu acquérir les premiers contacts (Mauger, Pouly, 2019). Une semaine avant l'annonce du confinement, l'atelier de concertation autour du projet des *Cités éducatives* a été ouvert aux habitants de la ville comme nous l'avons vu. La présentation du projet et des axes de travail retenus a donné lieu à des inscriptions non obligatoires des habitants sur les thématiques qui les intéressaient. Cette liste constituée des contacts des parents volontaires et intéressés pour continuer à travailler sur certains axes, a été une première base pour commencer les entretiens par téléphone. Au total près de la moitié des enquêtés faisait partie de cette liste. Ainsi, plus rien ne garantissait que ces parents fréquentent des lieux dédiés au soutien à la parentalité à part peut-être pour ceux qui s'étaient inscrits sur la thématique « *Parentalité et Coéducation* ». Aussi l'on peut penser que si ces parents sont venus à ces ateliers de concertation et qu'ils se sont inscrits pour continuer de participer à la construction du plan d'action des *Cités éducatives*, c'est qu'il s'agit de parents à l'aise pour échanger avec les institutions, suffisamment dotés de capital pour se sentir légitime de débattre sur les enjeux éducatifs, et parlant aisément la langue française pour avoir compris le contenu de l'intervention et interagir activement, en d'autres termes il s'agit de parents se rapprochant de la norme du « bon parent » (Sellenet 2007 ; Périer, 2019a). Une autre partie des enquêtés provenait des premiers contacts qui ont accepté volontiers de faire jouer le jeu à leurs proches amis et connaissances, habitants de Trappes. Enfin un contact a été pris grâce à ma participation à l'organisation, pendant le confinement, de la distribution de livre offert à des jeunes, qui connaissent des conditions de vie plutôt précaire, résidants dans l'un ou l'autre des QPV de la ville et/ou étant scolarisés dans un établissement scolaire de Trappes. La maman en question, qui avait des difficultés à s'exprimer en langue française a pour autant accepté de participer à l'entretien. Son fils âgé de 14 ans traduisait parfois quelques questions qu'il m'était impossible de reformuler.

De telle manière, un des biais de l'entretien par téléphone est non seulement de ne pas pouvoir maîtriser le choix de l'enquêté mais aussi de ne pas pouvoir interroger des parents allophones tant la communication par cet outil est difficile, en l'absence d'interprète ou de visibilité de la personne pour pouvoir faire des gestes et se comprendre. Une autre difficulté à prévoir des entretiens par téléphone a été dans le fait que même le contact et le rendez-vous pris, certain parent n'était pour autant pas disponible au moment convenu pour différentes raisons comme le fait de devoir faire l'école à la maison ou tout simplement par oubli ce qui nécessitait donc de reposer une date et un horaire, soin qui ne garantissait toujours pas la tenue de l'entretien. Aussi, le thème même de l'enquête « le quotidien des parents et ce qu'ils font lorsqu'ils rencontrent des difficultés » peut faire naître chez certain parent le sentiment de crainte ou de méfiance à l'égard de l'institution qui s'immiscerait dans leur vie privée - même si je me présentais avant tout comme une étudiante plutôt que comme stagiaire de la mairie de leur ville - et ce faisant reproduirait voir renforcerait les mécanismes qui détournent habituellement les parents de certains dispositifs d'accompagnement à la parentalité dans le but de protéger l'image de soi et de sa famille, et ce malgré une apparente motivation de départ.⁷

Pourquoi parler « d'offre publique » pour désigner le soutien à la parentalité ?

L'analyse de ces 14 entretiens avec ces parents a donné lieu à deux résultats principaux qui vont faire l'objet d'une analyse dans ce présent mémoire de recherche. En ce sens, nous verrons que l'usage de l'offre publique de soutien à la parentalité n'est pas systématique en cas de difficultés. Il s'agit donc de distinguer plusieurs offres ou espace d'offre de soutien à la parentalité qui se présentent aux parents et non seulement celles proposées sur la ville. C'est pourquoi, nous distinguerons l'offre publique de soutien à la parentalité de type prévention primaire où la participation est libre et gratuite, qui est le soutien ou l'accompagnement à la parentalité proposé par les services de la ville, les associations, le département ou l'éducation nationale. Cette offre est « publique » et « formel » et fait appel à l'expertise des professionnels. Puis nous distinguerons d'autres ressources qui sont dans la plupart des cas les premières sollicitées, nous le verrons, et qui sont plutôt des offres d'ordre « privé » et « informel » qui font appel aux savoirs de l'expérience. (Delmas, 2011b)

⁷ C'est ce que décrit Pierre Périer dans son article « Des lieux pour les parents dans les écoles des quartiers populaires : conditions d'accès et enjeu », 2019a, *Les Cafés des parents* à propos des raisons qui poussent les parents à ne pas vouloir ou pouvoir fréquenter les lieux dédiés aux parents dans les écoles.

Déroulement de l'analyse

Cette analyse s'organise en trois parties principales qui chacune ont été une des étapes de ma réflexion pour cette présente recherche. Pour comprendre la manière dont les parents vont venir mobiliser l'offre publique de soutien à la parentalité, nous allons revenir, à l'échelle du territoire étudié, sur la mise en place de l'action publique de soutien à la parentalité au regard de la population trappiste. Puis en s'appuyant sur deux études réalisées sur l'utilisation, par les parents, de l'offre publique de soutien à la parentalité, nous introduirons un des principaux résultats de l'enquête que nous exposerons dans la deuxième partie. Ainsi dans un second temps nous verrons que les parents mobilisent davantage leur entourage local, familial ou résidentiel lorsqu'il est présent et s'attachent à accorder une valeur à ce type de soutien, en nous appuyant au départ, entre autres, sur les apports de Catherine Bonvallet à propos de ce qu'elle appelle « *la famille entourage local* ». Enfin nous terminerons sur l'usage de l'offre publique de soutien à la parentalité pour comprendre les expériences singulières que vivent les parents et les représentations qui résultent de celles-ci en sollicitant les travaux de Serge Paugam sur l'expérience des parents des services de protection de l'Aide Sociale à l'Enfance. Enfin nous terminerons cette présentation par une réflexion sur le non-recours à l'offre publique de soutien à la parentalité en nous intéressant aux travaux de Philippe Warrin sur le non-recours aux droits et de Pierre Périer à propos de l'ouverture des lieux dédiés aux parents dans l'école.

En m'inspirant des travaux récents en sociologie qui s'appuient sur le recueil et l'analyse de la parole des usagers, ici des parents (Périer, 2019b, Stettinger, 2018), je souhaite comprendre leurs ressources et leurs besoins à l'égard de leurs difficultés liées à leur quotidien de parent. Ce faisant, les habitants de Trappes cumulent des facteurs de précarité, de vulnérabilité, souvent associés à des difficultés ou défaillances parentales (Rafaï, 2005). Il s'agira donc d'éclairer les ressources et les supports dont disposent ces parents. Ainsi il s'agira aussi de déconstruire les présupposés assignés aux milieux populaires et précaires quant à leur présumé « démissions parentales ».

Première partie : La parentalité, un enjeu fort sur le territoire étudié

Aujourd'hui, les actions visant à soutenir et accompagner les parents disposent d'un champ de l'action publique s'intégrant, notamment, dans les politiques familiales. Les actions mises en place visent principalement la surveillance et la prévention quant aux comportements éducatifs des parents envers leurs enfants. Dans cette configuration, l'adulte est appréhendé dans sa seule fonction de « parent social » (parentalité) et non plus seulement de parent biologique ou juridique (parenté). Mais la surveillance des familles ne date pas d'hier. En 1977, Jacques Donzelot décrivait déjà dans *La police des familles*, un contrôle et une surveillance des familles bourgeoises et populaires qui se mettait en place. Les Maisons ou Résidences sociales s'inscrivaient déjà dans ce double mouvement de prévention et de contrôle des familles en proposant des espaces pour les parents et les enfants d'ouvrier notamment⁸. Historiquement, il est donc possible de trouver des traces des tentatives de moralisation et d'aide en direction des familles. Ce qui change alors c'est l'accélération de la précarisation des familles, leur fragilisation faisant apparaître le doute quant à leur capacité à exercer leur rôle et fonction auprès de leurs enfants. Les comportements parentaux et les conditions d'exercice parental vont être alors scrutés de près afin de pouvoir identifier ces parents « à risques » ou « en risques » (Sellenet, 2007) et leur proposer du soutien et un accompagnement afin qu'ils deviennent de « bons parents ».

I. Une enquête auprès des parents des milieux populaires et précaires

Qui sont « réellement » les parents dits « en risques » ? Ils sont ceux qui sont disposés du fait de leur condition socioéconomique à être exposés à certaines fragilités, vulnérabilités. Les parents dits en risques sont ceux qui sont susceptibles de défaillir parce qu'ils s'écartent trop des normes, des normes familiales : une famille unie et stable, des normes de l'insertion sociale : avoir un emploi durable, un logement salubre et confortable et être financièrement autonome, des normes parentales : être responsable du devenir de son et ses enfants. Une grande

⁸ Eloy Jacques, 2012, « Les Maisons sociales et les Résidences sociales ou le développement collectif par les reconnaissances mutuelles », *Vie Sociale*, n°2, p 53-66

partie de la population sur le territoire étudiée, nous allons le voir, représente de multiples façons ces parents dits « *en risques* ».

1. La population trappiste : « des figures du risque »

Trappes est issu de l'ancien français « *trappe* » qui désigne un « *piège formé d'une fosse creusée dans le sol et recouverte d'une bascule ou de branchages* ». ⁹

Le territoire étudié est une commune située dans le département des Yvelines en région Ile de France, une des régions les plus riches du pays. En 2016, la ville compte 32 679 habitants au sein de laquelle on compte deux quartiers classés quartier politique de la ville (QPV) dont un est classé zone franche urbaine (ZFU). La commune fait partie de la communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines. En 2013, les deux quartiers prioritaires concentrent plus de la moitié de la population du territoire soit 19 417 habitants, environ 60% de la population totale. ¹⁰

Les caractéristiques de la population étudiée sont semblables aux caractéristiques des communes d'Ile de France qui abritent un ou plusieurs QPV.

La population trappiste est une population plutôt jeune avec 48% d'habitants de moins de 30 ans, dix points de plus que sur l'ensemble du département (38%). 41% de la population n'est pas diplômé ou titulaire d'un BEPC ou d'un brevet des collèges contre 22% pour le département et à l'inverse 19% de la population est diplômé du supérieur contre 44% pour l'ensemble du département. La population plutôt jeune est une population touchée par le chômage, qui est assez élevé pour l'ensemble de la commune soit 18% et 56% pour les 2 QPV contre 10% pour le département. Plus d'un quart de la population active occupe des emplois d'ouvrier ou d'employé. ¹¹

Conséquence, la population trappiste concentre une part importante de ménages à bas revenu. Sur la ville on compte un faible taux de propriétaires et un nombre élevé de locataires et la situation de location concerne pour une grande part, des logements sociaux. Ce faisant, le taux de pauvreté de la population est de 25%, et les ménages disposent d'un revenu médian annuel de 16 279 euros (contre 25 824 euros pour le département). ¹²

⁹ <https://www.cnrtl.fr/etymologie/trappe>

¹⁰ D'après le système d'information géographique de la politique de la ville dont les données les plus récentes concernant la répartition de la population dans cette commune date de 2013.

¹¹ Insee dossier complet Trappes 2016

¹² Ibid.

Concernant la composition des ménages, la commune compte un nombre très important de familles avec enfant, de familles nombreuses et de familles monoparentales. La proportion de familles avec 3 ou 4 enfants et plus est plus grande qu'à l'échelle du département avec respectivement 9% et 3%. La situation de monoparentalité concerne 23% des ménages dont 19% sont des femmes seules avec enfant. Enfin, une grande partie des familles sont issues de l'immigration (personne née à l'étranger et résident en France) depuis plusieurs générations ou primo arrivante. A partir des années 1970 notamment, la ville connaît une forte immigration extra européenne. En tout elle représente en 2014, 8 912 habitants soit environs 28% de la population totale cette année-là.¹³

Aussi, certain quartier de la ville voit le nombre d'incivilités et d'actes de délinquance augmenter ce qui a justifié en 2013 que ces quartiers soient *classés* « zone de sécurité prioritaire » (ZSP) avec un renforcement des effectifs de la police. Ces actes souvent médiatisés, nuisent à l'image de la ville et de ces habitants ce qui a pour conséquence que ceux qui viennent y vivre adoptent parfois des stratégies de contournement notamment des établissements scolaires publics de certains quartiers.

Les données ci-dessus montrent que le territoire étudié rassemble des familles qui cumulent des facteurs de précarité, de vulnérabilité, souvent associés à des difficultés ou défaillances parentales. Pour autant, la population trappiste ne forme pas une entité homogène et elle présente une grande diversité interne, représentative de nos enquêtés vivants pour partie dans l'un ou l'autre des QPV.

2. Focus sur la population enquêtée

Les enquêtés se ressemblent tous, ou presque, sur un point. La plupart sont des femmes. En effet sur 14 parents, 13 sont des mamans. La moyenne d'âge des enquêtés est de 39 ans. La population enquêtée représente en tout 42 enfants âgés de quelque mois à 20 ans.

Dans l'ensemble, le public enquêté est issu des milieux populaires de Trappes au regard des catégorisations couramment utilisées se basant sur la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles. Cependant la population enquêtée ne forme pas un ensemble homogène. Pour arriver à décrire cette population nous nous baserons aussi sur d'autres critères tel que le logement (en maison ou en appartement), le fait d'être propriétaire ou locataire lorsque la situation est connue, le nombre d'enfant, le fait de vivre en couple, la situation d'emploi du

¹³ Source Insee IMG1A Population par sexe, âge et situation quant à l'immigration en 2014.

couple, la situation d'immigration, le niveau de diplôme quand il est connu.¹⁴ Cette tentative de représentation des enquêtés a pour finalité de montrer la variété des positions sociales qui peut être renvoyée aujourd'hui à cette catégorie large de « milieu populaire » et montrer ainsi la complexité du monde social qu'il m'a été donné de voir.

Pour caractériser en premier lieu ces parents nous pouvons d'abord regarder, comme classiquement, l'activité professionnelle. Dans un premier temps, la moitié des enquêtés sont en emploi et lorsqu'ils sont en couple, le conjoint est aussi en emploi. Dans la plupart des cas les enquêtés sont employés : assistante maternelle, agent d'entretien, adjointe administrative, assistante familiale... Ces enquêtés sont peu ou pas diplômés de l'enseignement supérieur. Elles sont deux à occuper un poste de cadre moyen : contrôleur interne, enseignante. Ces deux enquêtés là appartiennent aux classes moyennes supérieures. L'autre moitié des enquêtés est au chômage, inactive, en arrêt maladie longue durée ou en reprise de formation ou reconversion mais quand elles sont en couple, le conjoint est en emploi ou également en arrêt maladie. Dans la plupart des cas les couples se retrouvent dans des catégories socialement voisines, l'homogamie sociale est donc plutôt importante.

Concernant la situation de logement des enquêtés, elle semble être corrélée à la situation d'emploi du couple, sauf une exception. Plus les deux parents occupent une place élevée dans la hiérarchie sociale des emplois plus ils ont accès à la maison avec jardin. A l'inverse plus ils occupent une place basse dans la hiérarchie sociale des emplois ou n'en font plus partie, plus ils sont locataires d'un appartement parfois exigü voire un logement social. Seulement un couple tous deux en arrêt maladie a accédé à la maison avec jardin. Enfin, très souvent, quand les enquêtés sont en appartement, ils habitent dans l'un ou l'autre des QPV.

Sur les 14 enquêtés il y a 4 parents qui vivent seul avec leurs enfants, seulement des mères. La moitié procède à la garde partagée avec plus de temps passé chez la mère. Dans les deux autres cas, le père n'est plus présent soit parce qu'il est resté dans le pays d'origine soit parce qu'il ne donne pas de nouvelles à la famille.

11 enquêtés ont 3 enfants ou plus. La plus grande famille est composée de 7 enfants. Il y a donc une proportion assez importante de familles nombreuses. Enfin, la moitié des enquêtés est issue de l'immigration. Soit ces femmes ont connu l'immigration puisque ce sont elles qui sont

¹⁴ Dans son article « De l'hétérogénéité des classes populaires (et ce que l'on peut en faire) », 2015, *Théorie et méthodes*, n°4, Vol 6, Joanie Cayouette-Remblière propose de revenir sur la construction des classes populaires en les appréhendant au travers de critères plus large que celui de la CSP. Elle identifie alors 5 configurations de familles qui permet d'appréhender la diversité des classes populaires afin de déconstruire cette catégorie.

venues en France parfois quand elles étaient très jeunes, parfois à l'âge adulte, soit elles sont d'une deuxième génération. Elles viennent du Sénégal, du Maroc, de Tunisie. Une seule enquêtée parlait peu français.

Cette description des enquêtés nous donne un aperçu des parents rencontrés sans pour autant nous dire à quelles difficultés parentales ils ont pu être ou sont confrontés dans leur quotidien. Pour se rapprocher davantage de la réalité qu'il m'a été donné de voir, je propose d'exposer plusieurs cas de parents ce qui permettra de contextualiser la suite de l'analyse. Pour garantir l'anonymat des enquêtés, des prénoms fictifs leur ont été attribués en tenant compte de leur sexe, leur âge et leurs origines ethniques.

Aïcha

Aïcha est une maman de 3 enfants. Elle a 35 ans. Elle vit avec son mari dans une petite maison avec jardin dont ils ont fait l'acquisition récemment. Auparavant ils habitaient dans une ville voisine, en appartement. Aïcha est tunisienne. Elle a fait ces études en Tunisie en commerce international où elle a appris le français. A l'âge de ces 25 ans elle décide de suivre son patron en France, seule. Elle va travailler « dans le câblage, montage mécanique » dans l'aéronautique. Elle rencontre alors quelques années plus tard son mari avec qui elle a trois enfants. Aïcha et son mari sont tous les deux en arrêt maladie depuis peu. Elle pour des problèmes de santé, lui pour un accident du travail qui ne lui permet pas de reprendre ses activités. Son mari souhaite reprendre une formation de chauffeur poids-lourd. Aïcha est une maman très active sur la ville, très impliquée auprès de ses voisins car elle considère que l'éducation de ses enfants (et des autres) est l'affaire de tous. Elle compense le fait de ne plus « être utile au travail » en s'investissant dans son quartier, en étant une oreille et une épaule pour ses voisins qui vivent parfois des moments difficiles. Elle est très investie dans la scolarité de ses enfants notamment de son premier fils qui a rencontré de grosses difficultés. Aïcha surveille de près l'évolution et le développement de ses derniers et se réjouit de les voir « bien grandir ».

Kamila

Kamila est une maman de 3 enfants. Elle vit seule avec ses enfants dans un appartement que son cousin lui a prêté quand elle est arrivée en France il y a 8 mois, alors enceinte de sa dernière fille. Elle a décidé de venir s'y installer pour ses enfants. Au Maroc, elle a eu ses 3 enfants avec un homme avec lequel elle n'était pas marié et qui ne l'a pas suivi. Avec sa belle-famille, notamment avec sa belle-mère ce n'était pas l'entente. Elle a donc décidé de partir, au départ provisoirement en Espagne puis elle est arrivée en France où elle avait comme famille son cousin médecin. Kamila parle peu le français. Elle vit grâce à la bourse de son fils collégien et des aides alimentaires des restos du cœur. Elle n'a pas de papiers français. Le père des enfants vient quelque fois tous les 3 ou 4 mois. Elle aimerait prendre des cours de langue que le collègue de son fils lui a proposés mais elle n'a personne pour faire garder sa fille de 8 mois. Elle souhaiterait aussi trouver un travail pour offrir à ses fils un confort et un cadre stable. Kamila s'inquiète car prochainement elle va devoir quitter l'appartement que son cousin lui prête et elle ne sait pas où elle va vivre ni à qui s'adresser pour avoir des informations et de l'aide.

Maria

Maria est maman de 2 enfants. Elle a 37 ans. Elle vit dans un logement social, seule, avec ses 2 enfants puisque le père, avec qui elle n'est pas marié est partis après leur séparation. Maria s'occupe donc seule de ses deux enfants âgés de 5 et 10 ans. Elle habite à Trappes depuis 2003 mais a toujours vécu en Ile de France. Elle vit avec un RSA et ne souhaite pas pour le moment retrouver un emploi parce qu'elle a des problèmes de santé. Elle a déjà subi plusieurs opérations. Avant cela, elle a enchaîné les petits boulots en usine en tant qu'intérimaire. Elle est bénévole dans une association d'envergure nationale et parent d'élève. Elle suivait avant le confinement, des cours de français. Maria était en classe SEGPA où elle s'est arrêtée un peu avant le niveau collège ce qui lui pose alors des difficultés pour aider son fils dans ses devoirs à la maison. Son fils a reçu l'aide d'un étudiant bénévole d'une association pour faire ses devoirs mais l'étudiant a abandonné l'accompagnement. Auparavant une étudiante de cette même association venait aider son fils mais son ex conjoint lui a fait des avances et elle a donc du partir. Maria est très angoissée à propos de cela car son fils va rentrer au collège à la rentrée et la continuité pédagogique du à la période de confinement n'a fait qu'accentuer ses angoisses par rapport à l'avenir de son fils.

Valérie

Valérie est une maman de 5 enfants. Elle a 36 ans. Elle vit avec son mari dont la profession n'a pas été mentionnée mais qui était en arrêt à la suite de l'entrée en confinement. Valérie est actuellement au chômage après avoir été licenciée de son précédent emploi pour inaptitude à la suite de problèmes de dos. Auparavant elle était employée dans le commerce. Valérie a fait une demande auprès de Pôle emploi pour faire une formation dans le domaine médical. Diplômée dans le secrétariat, elle souhaiterait devenir plus spécifiquement secrétaire médicale. Il y a quelques années son fils le plus grand (16 ans) a eu un grave accident de la circulation. Il en garde quelques séquelles notamment au niveau de son comportement, mais surtout il ne veut plus reprendre sa formation antérieure (commerce) et veut s'orienter vers autre chose. Cette année il n'a pas été en cours. Valérie a eu recours à de l'aide car elle se sent dépassé par la situation et ne se sent pas soutenue par sa famille dans cette épreuve.

Mariama

Mariama est une maman de 7 enfants. Elle a 33 ans. Elle vit en couple avec son mari mécanicien, dans un appartement (F5). Elle était en congé parental et s'apprêtait à reprendre une formation en comptabilité fiscale au moment de l'entrée en confinement. Auparavant elle était employée dans le commerce. Mariama est d'origine sénégalaise, ces parents sont nés au Sénégal puis sont venus en France et se sont installés durablement et ont eu leurs enfants dont Mariama. Cette maman est fière de ces enfants et de l'éducation qu'elle réussit à leur donner et cette fierté et cette reconnaissance, elle la trouve notamment dans les échanges avec les enseignants qui soulignent son courage d'avoir « bien élever » 7 enfants. C'est une maman dont le quotidien est très organisé où les sorties en dehors du domicile sont prévues à l'avance. Elle est plutôt solitaire car sensible au regard des autres. Elle rencontre quelque fois des petites difficultés quotidiennes comme le fait que son fils ait longtemps eu des énurésies nocturnes. Elle aime se confier quelque fois à ses amis mais préfère rester discrète sur sa vie privée car elle a vécu certaines expériences qui font qu'aujourd'hui elle préfère se protéger de toute intrusion.

Patrick

Patrick est papa de 2 enfants. Il a 51 ans. Il vit en maison avec sa femme en chômage partiel du à la période de confinement « pour pouvoir s'occuper des devoirs des enfants ». Patrick est employé d'une entreprise prestataire de service. Il est atteint d'épilepsie ce qui lui provoque des crises s'il ne prend pas son traitement. Il habite à Trappes depuis longtemps, même si pendant un temps il est parti habiter à Nice. Patrick est parfois en désaccord avec sa femme au sujet de l'éducation. Pour lui l'éducation que donne sa femme est trop souple. Alors il se confie beaucoup à sa propre mère à ce sujet. Il a voulu avoir recours à une aide, de la médiation, à la suite de problèmes que sa fille avait causés au collège, des problèmes de comportement.

Ces courtes descriptions des parents enquêtés reflètent l'hétérogénéité de la population trappiste et met en exergues les difficultés parentales auxquelles ils ont été confrontés. La multitude et la diversité de l'offre publique de soutien à la parentalité sur le territoire traduit donc aussi certainement l'intérêt à prendre en compte cette diversité des familles, des difficultés et donc des besoins. Pour une part seulement des enquêtés, l'offre publique de soutien à la parentalité a déjà été utilisée notamment les centres socioculturels et la « Maison des parents ». Mais il nous faut comprendre de plus près ce qui a effectivement pu être identifié sur le territoire comme relevant de l'offre publique de soutien à la parentalité.

II. Une abondance des dispositifs d'accompagnement à la parentalité

Pour répondre aux caractéristiques de la population et aux grandes orientations nationales en matière de soutien au parent, la municipalité ouvre une « Maison des parents » (MDP), lieu dédié au soutien et à l'accompagnement à la parentalité. Mais sur le territoire, aujourd'hui, il existe une multitude de lieu proposant du soutien.

1. Les offres et leurs objectifs

Les offres publiques de soutien à la parentalité dont nous allons parler tout au long de cette recherche n'appartiennent pas toutes au « premier cercle » défini dans le rapport de l'Inspection Générale des Affaires en 2013 : CLAS, REAAP, LAEP, médiation familiale et espace de rencontre. Nous ne définissons pas ici de périmètre délimité si ce n'est que ce sont des offres formelles qui interviennent à titre préventif et non au titre de la protection de l'enfance, et qui ont pour vocation première de soutenir les parents. Sur le territoire étudié les

actions et lieux dédiés aux soutiens à la parentalité reflètent la diversité des difficultés que peuvent rencontrer les parents et ceux à tous les âges de l'enfant.

En 2006, la ville de Trappes inscrit le soutien à la parentalité parmi ses priorités. Celle-ci se traduit par la création d'une MDP, en 2006, lieu d'échange et de conseil en atelier collectif ou dans l'accompagnement individuel auprès de professionnels de santé et de travailleurs sociaux. Cette Maison des parents est alors considérée par les élus de la ville comme étant le lieu dédié au soutien à la parentalité, « l'institution mère » de l'accompagnement aux parents. Elle abrite un lieu d'accueil enfant parent (LAEP). L'objectif premier de la ville, cohérent avec le discours médiatique et politique nationale sur la parentalité au début des années 2000, était de prévenir les phénomènes de délinquance selon l'ancien directeur de la Maison des parents : « *Alors la Maison des Parents de Trappes en fait le projet initial qui était vraiment le projet des élus de Trappes, du maire de Trappes déjà à sa première élection en 2002 je crois, avec quelque professionnel, avec des problèmes autour de grande délinquance, violence sur Trappes. Ils s'interrogeaient sur comment aider à accompagner les parents* » Ancien directeur de la Maison des Parents de 2006 à 2018.

Depuis, les actions et structures qui assurent du soutien et de l'accompagnement à la parentalité se sont multipliées et ont investi d'autres services de la ville. Les 3 centres socioculturels de la ville accueillent des ateliers d'accompagnement à la parentalité comme un atelier pour aider les parents à organiser le temps des devoirs ou encore un atelier autour du livre et de l'importance de la lecture. Au Pôle Maternel et Infantile (PMI), dans les crèches, les multi-accueils, en petite enfance, l'accompagnement et le soutien à la parentalité est partout sur la ville. Le pôle d'action territoriale du département propose aussi du soutien à la parentalité au service Prévention Enfance Jeunesse (PEJ) depuis 2018. Pendant une formation sur le thème de la parentalité, la coordinatrice des réseaux prioritaires + présente des dispositifs dits d'accompagnement à la parentalité dont « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (Oepre), dispositif de l'Education nationale destiné aux parents primo arrivant sur la ville ne parlant pas le français. Cette action, sous forme d'apprentissage doit permettre aux parents d'acquérir les bases de la langue française, de découvrir les valeurs du système scolaire français et de la République.¹⁵

En tout il est possible d'identifier 5 « grands pôles » prétendant proposer une offre publique de soutien à la parentalité : « Pôle département », « Pôle ville », « Pôle associations », « Pôle

¹⁵ immigration.interieur.gouv.fr (onglet accueil et accompagnement) (consulté le 20.07.20)

Education nationale », « Pôle petite enfance ». Chacun de ces « grands pôles » dispose de ses propres services qui proposent leurs propres actions, ateliers et dispositifs. Un paysage pratiquement insaisissable.

Sans faire la description de chaque action, nous pouvons dire que les objectifs de l'offre publique de soutien à la parentalité sont plutôt complexes, multiples et flous. Retenons que l'idée générale est de préserver le lien parent-enfant comme l'exprime une directrice de structure d'accompagnement à la parentalité : « *je m'en fou de ce que mon équipe met en place du moment que c'est du lien parent-enfant* » extrait du journal de terrain. En effet, en réalité, les objectifs dépendent de l'action proposée. Le rapport du Haut Conseil des Familles en 2016 écrit que la politique publique de soutien à la parentalité est encore une politique émergente, dont les objectifs proposés ne font pas consensus. A l'échelle nationale, l'offre publique de soutien à la parentalité se donne pour objectif de « susciter les rencontres et les échanges entre parents », faire en sorte de leur permettre « d'assumer leur rôle éducatif », « rompre l'isolement », « renforcer les relations entre la famille et l'école »¹⁶ lorsqu'il s'agit d'action en lien avec la scolarité ou l'école. L'idée est de repérer et prévenir une possible « démission parentale » pour préserver le lien invisible qui relie le parent à l'enfant. Une mission non sans difficulté.

En ce sens les objectifs de l'offre publique de soutien à la parentalité ont ceci de particulier qu'ils envisagent les parents comme étant isolés, ayant rarement l'occasion de discuter avec d'autres parents, faisant pointer le doute sur leur capacité à assumer ou à vouloir assumer leur rôle éducatif. Ces dispositifs ciblent certains parents et les envisagent par ce qu'ils ne sont, ne font, n'ont pas pour mieux dire ce qu'il faut être et ce qu'il est bon de faire.

2. Le constat d'une faible fréquentation des lieux dédiés aux parents

Ces actions, structures et dispositifs étant, les premiers entretiens avec les professionnels et les premiers temps d'observation sur le terrain ont rapidement débouché sur plusieurs constats intéressants pour cette recherche. Le premier constat est une fréquentation moins importante des parents, mais nous parlerons surtout des mères puisqu'elles sont en surnombre dans ces lieux, sur certains temps ou dispositifs dit d'accompagnement à la parentalité. Ce constat peut être à nuancer car les premières observations de ces lieux ont correspondu aux premières annonces sur la situation sanitaire dans le monde liées à l'épidémie du Covid-19.

¹⁶ HCF, 2016, *Les politiques de soutien à la parentalité*

Le deuxième constat est que finalement ces temps touchent peu de famille sur le territoire puisque ce sont sensiblement les mêmes qui y participent sur une année donnée d'après les propos recueillis par plusieurs professionnels : *« Heu... On a, j'ai pas vraiment... Le taux de fréquentation en tout cas ne baisse pas, après on a pas beaucoup de nouveau parent qui arrive. On va avoir des parents qui fréquentent, une fois que les parents fréquentent la ***, ils vont fréquenter plusieurs ateliers. Donc nous on essaie d'être attentif que ce soit pas toujours les mêmes mais je pense qu'on est pas au maximum de notre capacité à accueillir. C'est très peu de parents Trappistes. Honnêtement, mais comme chaque structure de la ville, si chaque directeur est honnête avec les chiffres, on touche je trouve peu de monde »* Directrice d'une structure d'accompagnement à la parentalité

C'est à partir de ces constats qu'il a été intéressant de faire des recherches sur les pratiques des parents en termes de soutien à la parentalité pour comprendre quelles étaient leurs ressources lorsqu'ils rencontraient des difficultés. Notamment, deux études nous ont particulièrement intéressées pour cette recherche car elles ont fait échos aux premiers résultats de recherche.

III. Les enquêtes déjà réalisées auprès des parents : un écho sur le terrain étudié

Au niveau du pilotage de cette politique publique, l'Etat délègue aux Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF) gérées au niveau national par l'UNAF, Union nationale des associations familiales, et aux CAF, l'encadrement des politiques publiques de soutien à la parentalité. Pour acquérir du poids et montrer leur compétence à organiser l'action publique sur le territoire, elles ont notamment réalisé des études sur la mobilisation des offres publiques de soutien à la parentalité par les parents. Ces études mettent en avant deux constats qui font échos au précédant que nous avons pu identifier sur le territoire, et qui, semble-t-il, sont minimisés par les pouvoirs publics, alors qu'ils sont pourtant d'une importance fondamentale.

1. Les observatoires de l'UNAF

C'est en 1945 que l'UNAF devient un élément central du système de la politique familiale. *« Par l'ordonnance du 3 mars 1945, l'État organise et réglemente l'expression des différentes associations nées autour de la cause familiale, à partir de la fin du 19^e siècle en France, sous*

l'influence du christianisme social et de la préoccupation nataliste ». ¹⁷ Mais le poids de l'UNAF dans les politiques familiales a dû s'acquérir. Notamment depuis cette date, il existe une alternance entre les périodes de concertations entre l'UNAF et les pouvoirs publics qui sera sans conséquences, et des périodes où l'interaction devient décisive. L'UNAF a donc dû mettre en place pendant ces années des stratégies d'adaptation aux exigences des pouvoirs publics. En ralliant de nouveaux groupes à elle (associations de soutien à domicile des personnes âgées, associations des familles monoparentales...), en créant un maillage national associatif fort, en créant aussi des outils de recherche, d'étude, en informant, en formant et en devenant un acteur majeur de la représentation des familles (colloque, séminaire, manifestations...) elle a permis de perpétuer sa défense du « familialisme traditionnel » (Vallat, Minouziot, 2006). Avec les conférences de la famille, les recherches qualitatives et quantitatives qu'elle effectue et avec notamment, la création d'observatoires départementaux, elle a réussi à préserver un espace institutionnel propre aux questions familiales. (Vallat, Minouziot, 2006)

Une des enquêtes qui nous intéresse plus particulièrement est une enquête réalisée par l'observatoire des Pyrénées-Orientales en 2008, qui s'intitule *La vie de parents au quotidien*. Cette enquête, comme cette recherche, vise à comprendre la perception et l'utilisation que font les parents des dispositifs d'accompagnement à la parentalité. Le profil des parents enquêtés est similaire à celui des parents interrogés pour cette recherche : les parents sont en grande majorité employé ou ouvrier, il y a une grande proportion de familles monoparentales et de familles nombreuses.

L'enquête débouche sur deux résultats importants. Le premier est qu'une grande majorité des parents interrogés ont une mauvaise connaissance des dispositifs d'accompagnement à la parentalité, ce qui explique en partie qu'ils ne les utilisent pas (51%). Aussi, parmi les autres raisons qui expliquent le non-recours à l'offre publique de soutien à la parentalité, on peut noter qu'il s'agit souvent d'un non-besoin qui s'exprime (33%) et qu'une grande majorité des parents pense que ces actions sont destinées à des parents plutôt en difficulté (20%). ¹⁸

Le deuxième résultat intéressant pour cette recherche est que finalement, la parentalité se retrouve au centre de réseau informel constitué pour partie de l'entourage des personnes interrogées. Ces données permettent de nous interroger alors sur d'autres « offres » possibles

¹⁷ Vallat, Jean-Philippe, Minouziot, Jérôme, 2006, « L'union nationale des associations familiales et les politiques familiales. Crises et transformations de la représentation des intérêts familiaux en France », *Revue française de science politiques*, Vol. 56, 205-226 p.

¹⁸ UDAF 66, 2008, « La vie de parents au quotidien »

pour les parents, que sont les solidarités familiales et amicales, et qui sont rarement considérées par les chercheurs en sociologie qui se sont intéressés aux dispositifs d'accompagnement et de soutien à la parentalité.

Pour aller plus loin, nous pouvons comparer ces résultats avec d'autres, provenant d'une étude plus récente, réalisé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

2. L'enquête de la CNAF

Ce faisant, la CNAF, en 2016 a mené une enquête¹⁹ par questionnaire auprès d'environ six milles parents d'enfants de moins de 18 ans portant sur leurs attentes et leurs besoins en matière de soutien et d'accompagnement à la parentalité, enquête reprise par un groupe de travail sous la direction de Claude Martin.²⁰ Le profil des répondants à l'enquête est aussi un profil similaire aux enquêtés interrogés ici.

L'enquête révèle que 60% à 63% des parents sollicitant une aide extérieure (92%) ont recours à leur entourage familial ou à d'autres parents (amis, parent d'élève...) lorsqu'ils rencontrent des difficultés parentales. Le non-recours à une aide extérieur s'exprime le plus souvent par l'absence de besoin ou par le fait que leurs préoccupations constituent une « affaire privée ».

Une autre donnée significative concerne la fréquentation des parents aux actions de soutien à la parentalité. Les conclusions montrent que très peu de parent participe et fréquente des lieux proposant un appui aux parents, une écoute, des groupes de parole, un accompagnement à la scolarité des enfants ou encore de la médiation (entre 5 et 15%) mais qu'ils sont considérablement plus nombreux (41%) à avoir participé à des activités réunissant parents et enfants sans que le terme soutien à la parentalité y soit apposé et sans que l'on sache précisément dans quel cadre se passe ces activités.

Alors, les résultats des deux études montrent que les parents, lorsqu'ils rencontrent des difficultés parentales quotidiennes disposent de ressources suffisamment aidantes et soutenantes pour ne pas avoir recours à l'offre publique d'accompagnement à la parentalité ou que, dans tous les cas, ils ne connaissent ou ne veulent utiliser cette offre pour diverses raisons.

¹⁹ CNAF, 2016, « Les attentes et besoins des parents en matière de soutien à la parentalité », *L'e-ssentiel*, n°165

²⁰ Martin Claude, Neyrand Gérard, Sellenet Catherine, Dauphin Sandrine, et al., 2017, *Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soin : Etat de la question en vue d'identifier le rôle de l'action publique*, Rapport de recherche, 148 p.

Il s'agit alors de se demander, sur le territoire étudié, quelles sont les ressources dont disposent les parents, ressources qu'ils vont venir solliciter pour pallier aux difficultés parentales qu'ils rencontrent au quotidien. Quels sont les supports d'affiliations parentales dont ils disposent ? Un support d'affiliation peut être défini comme tout ce qui permet à l'individu de rester intégré à la société, par opposition au fait qu'il y soit exclu. Tout ce qui lui permet de rester dans la norme et de s'inscrire dans la structure sociale (Castel, 1995) peut être aussi bien des supports d'ordre privé que des supports proposés par les services, prestations et équipements publics des collectivités.

Conclusion de la partie :

Nous avons vu dans cette partie que sur le territoire étudié, la population cumule des difficultés et des fragilités qui sont souvent associées à des risques de défaillances parentales. L'hétérogénéité des dispositifs présents sur le territoire de Trappes traduit la volonté de recouvrir les besoins d'une population elle-même hétérogène à l'image des 14 enquêtés interrogés. Ce faisant, bien que la politique de soutien à la parentalité au niveau national qui se décline sur chaque territoire se donne pour angle d'approche, le maintien, la préservation de la relation parent enfant, nous avons pu voir qu'en réalité, sous l'appellation « soutien à la parentalité » se cache d'autres tentatives d'accompagnement que seul celui du relationnel parent/enfant. Enfin, le constat d'une faible fréquentation des parents des lieux leur étant dédiés pour être soutenu n'est pas un constat isolé puisqu'il a été mis en avant par plusieurs enquêtes, notamment celle de deux grands acteurs du soutien et de l'accompagnement à la parentalité en France. Ces constats nous amènent à nous interroger, maintenant, sur les ressources mobilisées par nos enquêtés, lorsqu'ils rencontrent des difficultés liées à leur fonction parentale.

Nous allons donc nous intéresser de plus près aux pratiques et représentations des parents pour comprendre comment ils fonctionnent, s'organisent, et quelles ressources ils vont venir mobiliser ou non dans le cadre de leur exercice parental.

Deuxième partie : L'entourage immédiat comme premier support mobilisé. Ressource, apport et limite.

« *Il faut tout un village pour élever un enfant.* » Proverbe africain.

L'enquête réalisée auprès des parents portait sur leurs pratiques et les ressources mobilisées lorsqu'ils rencontraient ou pourraient rencontrer des difficultés liées à leur rôle et fonction parentale. Ces parents ont été invités à exposer leurs principaux soutiens lorsqu'ils se retrouvent devant des situations problématiques où lorsqu'ils se posaient des questions dans leur quotidien en tant que parent. Dans cette partie nous allons tenter de montrer que lorsqu'il est présent, leur entourage local, famille et amis, voisinage, sont les principaux soutiens que les parents mobilisent peut-être en amont de la sollicitation de l'offre publique de soutien à la parentalité (CNAF, 2016). En effet, nous verrons que cette enquête a révélé toute la force des solidarités privées en dehors et pendant la période de confinement. Ces expériences nous permettent ainsi de voir et d'apprécier « l'efficacité sociale et institutionnelle de tels réseaux » (Bonvallet, 1993).

I. Des solidarités familiales, amicales et résidentielles

Les recherches portant sur les solidarités familiales, amicales ou résidentielles dans les milieux populaires sont assez rares. Elles soulignent plutôt l'absence d'entourage dans ces milieux-là alors même que ces populations seraient plus dépendantes de leur entourage que les milieux plus aisés (Van Pevenage, 2010). Pour autant, cette présente enquête a révélé que les solidarités dans la ville sont multiples, passant de l'entourage familial, à l'entraide amicale, au voisinage, parc et sortie d'école. Le proverbe africain qui dit qu'« il faut tout un village pour élever un enfant » prend son sens dès lors que l'on s'intéresse de plus près aux principaux soutiens parentaux cités et sollicités par les parents, ici des parents issus des classes populaires. Il sera question de solidarité ici dans le sens où des individus parfois constitués en groupe « ont à cœur les intérêts des uns et des autres » (Van Pevenage, 2010), cet intérêt étant le bien-être de

leurs enfants. Cela se traduisant par différentes conduites tel que l'échange et le soutien entre parents.

1. L'entourage comme première ressource mobilisée

La baisse de la taille moyenne des familles, au sens de ménage, est souvent considérée comme un indice de la disparition de la famille étendue et du repli familial (de Singly 1977). Surtout, les milieux populaires sont considérés comme plus isolés que les milieux plus aisés, en raison de l'absence d'entourage familial et amical soutenant (Bonvalet, 1993) dont ils sont en même temps plus dépendant que les milieux plus aisés (Van Pevenage, 2010). C'est d'ailleurs pour combler des supposés manques et donc un réel besoin, que des services tel que ceux du soutien à la parentalité sont proposés par l'action publique et les pouvoirs publics en place dans une ville ou à l'échelle nationale. Les recherches sur le soutien à la parentalité se sont peu intéressées aux autres alternatives des parents en matière de soutien parental comme si, quelque part, ces recherches tout en émettant une critique sur les dispositifs de soutien à la parentalité participaient à leur apparent monopole de l'aide et du soutien en direction des parents. C'est peut-être aussi parce que les pratiques d'entraide et de soutien « de proximité », ce dont nous allons parler ici, sont des pratiques plus implicites et moins visibles, qui nécessitent un travail empirique rigoureux, qu'elles sont moins souvent étudiées. En outre, c'est du côté des études faites sur la famille que l'on peut appréhender l'entourage - au sens de la famille et des amis considérés comme « proche » - comme supports d'affiliation parentale, comme ressource mobilisée en cas de difficultés parentales. En 1990 l'Ined réalise l'enquête *Proche et Parent* visant à déconstruire les présupposés sur la famille « contemporaine » et à montrer qu'il existe des réseaux d'affinités et que l'usage et le rôle des réseaux familiaux et amicaux va bien au-delà des simples « fournisseurs de services et pourvoyeur de capital social » (Bonvallet, 2003).

Dans un premier temps, il est important de préciser que le conjoint, parfois même en situation de monoparentalité est souvent cité comme la première personne assurant une fonction de soutien. Bien souvent, les recherches sur les solidarités familiales ne retiennent les pratiques de soutien envers des membres de la famille dite « nucléaire », comme étant un acte de solidarité. Il nous faut faire l'hypothèse que « *les liens qui unissent les membres de la famille restreinte et en coresidence sont plutôt considérés comme des liens de responsabilité et/ou d'obligations mutuelles sans qu'intervienne la notion de solidarité* » (Van Pevenage, 2010).

Ce faisant, sur le territoire étudié la famille et les amis proches semblent prendre un rôle soutenant auprès des parents interrogés. Qu'il s'agisse d'une simple oreille attentive, une

présence effective, un échange de conseil, d'information, ou l'échange de service, c'est en premier lieu vers leur famille et leurs amis proches que les enquêtés se tournent lorsqu'ils rencontrent une difficulté parentale quotidienne. C'est ce que Catherine Bonvallet, sociologue qui a participé à l'enquête *Proche et Parent* appelle la « *famille-entourage local* ». Cette « *famille-entourage local* » se compose d'individus appartenant à la même parenté (de droit ou d'affinité) et d'amis considérés comme proches, ceux que l'on appelle communément « l'entourage », et entre qui les échanges ou rencontres, les affinités et présence d'entraide permettent de venir soutenir, ici, le parent. C'est le cas notamment de Valérie qui des suites de l'accident de la route de son fils a reçu le soutien de ses amis :

Enquêtrice : D'accord. Et si jamais un jour vous rencontrez de nouveau des difficultés, avec qui vous vous sentez le plus à l'aise d'en parler, avec un professionnel, avec une amie, un collègue de travail, avec...

Valérie : Alors c'est vrai que moi je parle beaucoup avec mes amis, c'est vrai mes amis. Donc différents amis dans différents comment dire, différents rôles en fait. Euh, ouais. C'est mes amis en priorité. Après ma famille, ma sœur c'est comme si c'était elle qui m'a élevée, c'est comme ma mère donc c'est pas pareil. Et mes nièces c'est comme mes sœurs donc c'est pas (rire). Mais après sinon je parle beaucoup aussi avec mes enfants.

Enquêtrice : D'accord. Et vos amis ça à l'air d'être un soutien assez important pour vous ?

Valérie : Ah oui heureusement que je les avais pour cette période-là d'ailleurs, pour l'accident du gamin. C'est eux qui ont surtout été là à côté quoi.

Valérie, mère de 5 enfants, en couple, au chômage.

Patrick, père de 2 enfants trouve du soutien auprès de sa mère au sujet de l'éducation de ses enfants, notamment de sa plus grande fille, au collège, celle pour qui sa femme n'est « pas assez strict » :

Enquêtrice : D'accord. Et avec qui finalement, en règle générale vous êtes à l'aise pour parler de vos enfants, quand vous vous posez des questions par rapport à vos enfants ?

Patrick : Avec ma mère !

Enquêtrice : C'est un soutien pour vous ?

Patrick : Ah oui pour ça oui. Oui parce que j'en discute avec ma femme mais ce qu'il y a c'est qu'elle laisse les enfants un peu trop, elle est pas assez stricte en fait. Elle est pas assez stricte.

Enquêtrice : D'accord et du coup vous en discutez beaucoup avec votre mère ?

Patrick : Oui oui,

Enquêtrice : Et comment dire c'est quelque chose qui assez fréquent ? Et quel type d'aide, elle vous conseille ?

Patrick : Non mais c'est pas souvent mais on discute oui de temps en temps. Elle me conseille tout simplement.

Patrick, père de 2 enfants, en couple, employé d'une société prestataire de service.

Notamment, parmi les enquêtés, j'ai pu m'entretenir avec plusieurs mamans, amies proches et toutes membres de la même association qu'elles ont décidée de reprendre. Entre elles, elles se soutiennent en partageant leurs expériences. Pour elles, ces échanges sont très riches car elles ont toutes des origines ethniques et culturelles différentes ce qui permet de partager leur vision de l'éducation et du rôle de parent : « *ba en fait c'est très enrichissant parce que si vous voulez on est toutes de culture un peu différente et ça permet aussi de discuter de certaines choses* » (Aminata, maman de 3 enfants, en couple, assistante familiale.). Cette force, elles ont voulu la mettre à profit afin d'aider d'autres parents du quartier, en reprenant une association, pour organiser des voyages familiaux financés par la vente de vêtements et de jouets à moindre coût, mettre en place des actions pour les parents et les familles. Pendant le confinement elles sont venues en aide aux familles qui ne pouvaient pas faire d'impression, certaines ont tenue des conversations téléphoniques avec des parents qui se sentaient dépassés par la période de confinement. Michelle, une des membres décrite comme la plus active et la plus impliquée nous explique l'activité de l'association :

Enquêtrice : Et donc aujourd'hui c'est quoi vos activités dans l'association ?

Michelle : Alors, en fait on a un local qui se trouve dans le Square G. S., on récolte des vêtements et on les vend, on va vendre le sac de 30 litres on le vend à deux euros. Et les familles, parce qu'au départ on voulait, on veut pas que ça soit gratuit, parce que quand c'est gratuit les gens ils font pas attention à ce qu'on leur donne. Là on leur demande une petite participation de deux euros pour qu'ils prennent aussi conscience qu'on a un local, bon y a l'électricité même si on paie pas, qu'ils se rendent compte que voilà c'est une participation pour eux, pour nous aider dans le cadre de l'association. On veut mener des actions auprès de la police municipale, parce que vous savez que dans les quartiers c'est assez difficile entre les jeunes et la police municipale. On veut aider aussi les écoles, là on a commencé notre première action en achetant cette imprimante et en faisant des impressions pour aider ces familles. Mais on voudrait aussi aller plus loin, c'est organiser des débats à l'intérieur des écoles, que les familles en fait soient un peu plus à l'aise avec l'Education Nationale. C'est pas gagné la ça va être un peu difficile, avec ce qu'il se passe la ça va encore créer un autre fossé parce que... Mais voilà, on veut vraiment que les habitants s'approprient leur quartier et qu'ils deviennent acteurs. Le pouvoir d'agir des habitants en fait pour nous c'est quelque chose d'essentiel, on veut monter des projets avec les différentes structures municipales de la ville, la bon avec A. M. on va mener des projets avec eux. Enfin bon on a plein plein d'idées mais la pour l'instant.

Enquêtrice : Donc vous êtes bénévole à l'association aussi !

Michelle : Ouais ouais, mais j'aime ça ! Je suis à l'aise dans ce que je fais.

Enquêtrice : Et ça vous arrive de rencontrer des situations avec des parents qui ont besoin d'un soutien ?

Michelle : Ouais ouais, là beaucoup avec le confinement. En fait avec le confinement il y a beaucoup de mamans qui se lâchent, elles m'appellent carrément avant même de me demander quoi que ce soit, parce que je prends des nouvelles pour voir comment ça va et tout. Et là tout de suite elles se lâchent.

Michelle, mère de 3 enfants, séparée, en reprise de formation.

En ce sens, l'enquête révèle une autre source de soutien présent sur la ville qui dépasse le cadre de l'entourage des proches. Les échanges, rencontres, entraides sont visibles dans les quartiers et ce qu'on appellera des « *réseaux de proximité résidentielle* » existent comme support parental informel, mais soutenant.

2. Les réseaux de proximité résidentielle

Au-delà de l'entourage des parents cités comme ressources sollicitées en cas de difficultés parentales, des réseaux, plus ponctuellement mobilisés, se forment sur la ville. En effet, l'entraide résidentielle est très forte sur le territoire étudié comme nous avons pu le constater en apprenant l'existence de cette association et de nombreuses autres sur ce territoire. Cette entraide se constitue souvent en réseau de parents sur un quartier donné et vient prendre forme dans des lieux et des espaces invisibles aux yeux des institutions.

Lors des premiers entretiens effectués, j'ai eu la surprise de découvrir toute la force des liens qui se nouent entre parents d'un même quartier où les enfants sont scolarisés dans les mêmes écoles et partagent des moments en dehors du temps scolaire. Ces réseaux formés de parents ayant pour dénominateur commun d'habiter le même quartier, d'être voisin ou parent d'enfant fréquentant la même école, le même square, ont pour fonction d'être des supports ponctuels soutenant dans le quotidien du parent. En premier lieu, les sorties d'écoles sont des lieux propices à l'échange entre mamans qui au départ ne se connaissent pas mais qui apprennent à s'apprécier en échangeant à propos de leur quotidien puis peu à peu à propos de leurs difficultés parentales. Les parcs sont aussi des lieux propices à l'échange, d'informations, de conseils. Certains de ces réseaux, qui parfois se transforment en réseau amical sont souvent, en parallèle, des groupes organisés sur les réseaux sociaux notamment sur l'application WhatsApp. Pendant la période de confinement, ce type de soutien a été fortement sollicité par les parents à propos de la continuité pédagogique. Ces groupes formés de mamans de toutes origines ethniques ont permis, en ce sens, de faciliter les devoirs à la maison, d'assurer une fonction « de soutien scolaire » et surtout ont pu servir d'espace d'interprétariat pour les familles immigrés lisant et parlant peu le français.

Ces groupes sont aussi ceux des voisins, des voisines. En dehors et pendant la période de confinement, Aïcha est une maman très active sur son quartier. Elle prend souvent des nouvelles de deux de ses voisines pour qui elle s'inquiète beaucoup. Pendant la période de confinement, sa voisine, maman de 4 enfants, s'est sentie dépassée par la continuité pédagogique. Aïcha l'a

beaucoup appelée et a aménagé un espace dans son jardin pour pouvoir la soutenir tout en respectant les gestes barrières :

Aïcha : En fait moi je parle pas que de moi-même parce que moi j'peux vous parler de ma voisine qui craque souvent, parfois elle pleure. Heu... On se met un petit peu dans mon jardin en gardant un petit peu de distance pour qu'elle puisse se soulager, pour qu'elle puisse se changer les idées. Elle a 4. Elle a une, je sais pas comment ça s'appelle l'année prochaine elle est en terminale, l'année prochaine c'est son bac donc elle, elle reçoit des cours de la part des profs mais elle comprend rien, y a pas d'explication et ça la stresse beaucoup. Du coup la jeune fille, déjà ça pèse aussi sur la maman au lieu de donner un coup de main avec ces frères. Elle a un autre au collège qui reçoit pas de cours et ça devient compliqué aussi. Elle a son troisième qui est en CM1, celui là c'est pas possible de le remettre au travail quoi. Heu, pour lui l'école n'est pas faite pour, pour absorber, pour faire quelque chose d'intéressant. Pour lui l'école, apprendre, l'apprentissage c'est l'école, la maison c'est pour faire des petits devoirs et puis voilà. Elle a du mal à le remettre au travail. Heu... Et elle a un tout petit qui a 4 ans mais, mais elle, elle vit mal, parce que déjà que l'école c'est raté, c'est trop bruyant parce que vous voyez elle a 3 garçons donc la bagarre, la bagarre. Même s'il y a une grande différence d'âge, tout le temps la bagarré. La grande elle, elle crie souvent parce que le stress qu'elle n'a pas de travail elle, elle est en train de rater son apprentissage, elle pense trop comment elle va s'en sortir l'année prochaine alors qu'elle n'a pas les acquis de cette année et du coup elle arrive pas, même pour faire le ménage, elle a la même maison que moi parce que elle est collé à moi. Et du coup ça, elle fait que du ménage en fait...

Enquêtrice : Elle essaie de se vider la tête ?

Aïcha : Ba en fait oui, elle arrive à rien faire en fait.

Enquêtrice : Et vous essayé de lui remonter le moral ?

Aïcha : Oui, de temps en temps en respectant là, on se met au jardin pour qu'elle puisse parler un tout peu ou souvent on se voit sur Messenger, voilà j'l'appelle vidéo pour qu'on puisse parler, pour qu'elle puisse se vider un petit peu l'esprit quoi.

Aïcha, maman de 3 enfants, en couple, en arrêt maladie longue durée

Ces groupes informels échangent impressions et expériences et veillent aussi à la sécurité des enfants des autres parents sur le quartier. Pour exemple, Khadidiathou, mère célibataire d'un enfant, prend le temps de discuter avec les parents des amis de son fils et lorsque survient un problème, ils n'hésitent pas à communiquer et se mobiliser pour les résoudre ensemble :

Enquêtrice : Ba ça peut être dans la relation avec l'enfant, des fois quand on est parent on se pose des questions on se demande si on fait bien ou non...

Khadidiatou : Oui oui je parle avec mes amis tout ça ! Je parle aussi avec les parents de ses copains. Y a certain parent, depuis qu'ils sont tout petit ils sont ensemble des fois on essaie de parler entre nous pour voir ce qu'il y a. On essaie de se parler un peu, de voir un peu... Oui comme il fréquente, ils font du sport ensemble, avec des parents quand il faisait du foot ou partait avec des parents avec qui il jouait des fois et ils se connaissent tous depuis la maternelle donc des fois on parle avec ces parents là pour bien voilà. Par exemple, quand des fois ils vont aller faire du sport, et y a un des parents qui trouvent pas, l'autre jour y a un parent, ils étaient ensemble avec mon fils, ils sont partis jouer un mercredi après-midi. Et en rentrant l'autre parent qui appelle

pour me dire que son fils était pas rentré, moi j'ai dit que le mien était à la maison et du coup il s'est inquiété. Et comme on était en hiver et qu'il fait nuit vite il est sorti le chercher, je suis sortie avec lui avec mon fils pour voir où est-ce qu'on peut le trouver. Et après on l'a trouvé en fait il était chez un autre copain. Quand on a des soucis on essaie quand même de se, de se mobiliser ensemble comme ce genre de cas.

Khadidiatou, mère d'un enfant, séparée, adjointe administrative.

En ce sens, ces petits groupes de parents se forment au gré des aléas qu'ils rencontrent et contribuent à former des liens, invisibles, entre eux mais qui contribuent néanmoins à constituer des réseaux de soutien entre parents d'un même quartier. Le soutien à la parentalité existe alors hors-les-murs, au-delà de la sphère privée que constitue la famille ou les amis proches, mais aussi au-delà des offres publiques de soutien à la parentalité. Il investit les quartiers en se tissant progressivement, et parfois contribue à jouer un rôle déterminant pour les plus isolés mais aussi les plus démunis face aux institutions.

II. La force d'une « mobilisation invisible »

Nous venons de le voir, ces réseaux hors-les-murs, peuvent jouer un rôle déterminant auprès des parents en intervenant de manière ponctuelle mais soutenante. Invisibles aux yeux des institutions, ces réseaux sont parfois constitués de ce que nous allons appeler des « *parents relais* » (Périer, 2019a) ou « *ressource* », véritable moteur de ce maillage parental. Que permettent ces réseaux d'entraide parentale et quelles valeurs les parents attribuent-il à ce type de soutien ?

1. Parent « *ressource* » et parent « *relais* »

Semble se dessiner un maillage parental dans les quartiers, un maillage qui se déploie et qui participe de la vie du quartier. L'interconnaissance et les interrelations entre les parents vont jouer un rôle fondamental auprès des parents les plus démunis face aux institutions que représentent les services de la ville, du département ou encore l'Ecole. Des parents « *relais* » ou « *ressource* » peuvent être identifiés parmi ces parents comme des « *médiateurs* » (Périer, 2019a) qui informent, conseillent, orientent, accompagnent d'autres parents vers des actions ou des structures. En ce sens, ces parents « *relais* » ou « *ressource* » participent aussi aux pouvoirs d'agir des autres parents dans leur quartier et à leur quête de légitimité au quotidien comme nous l'expliquait Michelle, la maman active de l'association : « *Mais voilà, on veut vraiment*

que les habitants s'approprient leur quartier et qu'ils deviennent acteurs. Le pouvoir d'agir des habitants en fait pour nous c'est quelque chose d'essentiel ». Dans les écoles, dans les centres sociaux culturels ils sont ceux qui parlent, ceux qui informent les professionnels, veulent prendre part aux décisions les concernant mais plus largement, qui concernent les autres parents et ils sont le relais entre les institutions et les familles.

Cette « mobilisation invisible » (Périer, 2019a) des parents témoigne de leur investissement dans l'éducation de leurs enfants car même si tous les parents ne sont pas présents dans les structures leur étant dédiées, ils sont toutefois représentés par ces parents « relais ». Ces solidarités locales dont nous venons de faire la description pourrait en ce sens être davantage exploitées afin d'insuffler une dynamique de participation au plus près du terrain et de ces habitants.

Parmi nos enquêtés, deux en particulier sont très investis auprès d'autres parents dans leur quartier et représentent la figure même de ces « médiateurs ». Ce sont Aïcha et Michelle dont nous avons déjà pu montrer leur investissement dans leur quartier et auprès de leur voisin.e.s. Michelle décide de concrétiser son envie d'aider dans la reprise d'une association solidaire envers les familles de son quartier dont elle est le moteur. Aïcha elle s'investit même au-delà de son voisinage. Elle décrit avec enthousiasme, l'importance qu'a pour elle le fait d'être solidaire, de conseiller et d'accompagner les parents qu'elles rencontrent au quotidien :

Aïcha : Ba moi je peux faire votre recherche sans écrire le mémoire ! Moi je parle avec les gens et en discutant je leur dis où il faut aller. Parce qu'il y a des parents, en attendant l'heure d'ouverture de l'école devant le portail, l'ouverture du portail, ba moi je discute et je dis « il faut aller là et là ! ». Vous voyez.

Enquêtrice : Vous conseillez beaucoup les autres c'est ça ?

Aïcha : Oui ! Dès que j'apprend quelque chose de nouveau je transmets et même je transmets à l'école pour qu'il puisse conseiller les parents voilà ! J'essaie d'être mobilisée, pour mobiliser les autres auprès des délégués de parents d'élèves pour qu'ils conseillent d'autres parents aussi. Parce que en fait mes enfants c'est pas une propriété privée, c'est la responsabilité de tout le monde donc si quelqu'un il sait pas comment faire ou il trouve pas, ba obligé, on peut pas laisser l'information pour nous, elle est faite pour tout le monde en fait. C'est bien dommage que moi je veux que mon enfant soit bien et tout et que je souhaite pas la même chose pour un autre enfant, ça se fait pas. On manque de beaucoup de valeur si on fait pas ça. Surtout l'humanité, nous ne sommes pas des humains. Ba oui si il n'y a pas de solidarité, c'est pas un être humain. Il faut aimer à moi-même ce que j'aime pour vous. Sinon... C'est les valeurs humaines sinon nous ne sommes pas des êtres humains.

Puis plus loin :

Aïcha : C'est pas question que je veux le faire, c'est une obligation. Il faut le faire, après je le fait bien, je le fait pas bien ça c'est autre chose mais au moins avoir le vouloir de le faire pour que si on manque de quelque chose l'autre il vient tirer la sonnette d'alarme.

Aïcha est aussi une maman très active à l'école ou elle fait partie d'une association de parent d'élève. Pendant la période de confinement elle a contribué à faire émerger quelque ambiguïté auprès des équipes pédagogiques à propos de mise à disposition d'équipement pour les familles plus précarisés n'ayant pas accès à la connexion Internet :

Aïcha : Parce que en fait avant-hier on a reçu un mail de la part de la directrice de notre école, en demandant aux personnes de remonter leur besoin parce qu'ils vont prêter des tablettes pour que les enfants puissent continuer et une clef 4G pour ceux qui n'ont pas connexion Internet chez eux. Donc moi je pose la question aujourd'hui, comment quelqu'un qui n'a pas de connexion Internet il va avoir accès à ce mail ? A l'e-mail de la directrice. Et même si tout le monde il a un petit forfait, un petit forfait sur le portable, nous sommes la fin du mois, si quelqu'un qui a un petit forfait 200 Mo, 200 Mo c'est rien, depuis qu'on est en confinement ça part trop vite. Comment ils n'ont pas pensé qu'il y a des personnes qui ne vont pas détecter cet e-mail ? Ce mail-là ! C'est bien d'envoyer, de demander aux gens si ils ont besoin. Mais les gens qui ont besoin n'ont pas déjà un outil informatique pour voir ce mail, et si ils ont un portable c'est sûr que c'est avec un petit forfait, donc ils n'ont pas connexion et du coup dans le cas de figure ils ne vont pas voir ce mail ! Ba moi je suis désolé mais je vais leur dire sinon les choses auraient pas avancées !

Ce faisant, la réalité des expériences vécues par les parents nous pousse à faire un pas de côté sur l'offre publique de soutien à la parentalité pour nous intéresser à l'entourage de proximité des parents, considéré par eux et pour eux, comme réel support, soutien parental au quotidien. Il nous faut donc maintenant comprendre quelles sont les valeurs accordées par les parents à l'usage des solidarités privées et résidentielles.

2. Des supports moraux, un sentiment de soulagement et de reconnaissance

Comme nous l'avons vu, l'entraide familiale, amicale ou résidentielle ne se limite pas qu'à l'échange ou l'aide directe (Bonvallet et Ogg, 2005), autrement dit, elles ne se limitent pas qu'à l'échange de services ou de ressources matérielles. Ces entraides parfois constituées en réseau sont aussi des aides morales, plus indirectes. Ces liens qui se nouent entre les parents, comme nous l'avons vu à propos des réseaux de proximité résidentielle ne sont pas considérés comme des aides à proprement parlé par les institutions et pourtant elles assurent deux fonctions importantes pour les parents.

Dans un premier temps ces types d'échanges, de réseaux, de solidarités permettent aux parents de trouver des moyens de se rassurer sur leurs propres difficultés. Sous le regard bienveillant des pairs, de leurs amis, de leurs familles, de leurs voisins ou voisines vivant approximativement des expériences similaires, les parents expriment leurs difficultés sans crainte de jugement. Ces échanges participeraient alors à leur intégration puisque se développe

un sentiment d'appartenance au groupe et à « la norme ». Ces échanges entre parents sont des occasions, des espaces de création de lien et de complicité qui renforcent leur sentiment d'être compétent, ou de ne pas être incompetent, d'être « normal », puisqu'ils apprennent qu'ils ne sont pas les seuls à vivre les mêmes difficultés avec leurs enfants (Périer, 2019a). En ce sens, ces temps permettent aussi aux parents de se réassurer sur leurs propres pratiques. Ce faisant, cela place les parents dans une posture de quête de légitimité qu'ils trouvent donc auprès de leurs pairs, leur entourage et réseaux de proximité résidentielle. C'est ensuite avec plus de facilité qu'ils vont demander de l'aide, un conseil, un accompagnement ou plus simplement pouvoir s'appuyer sur des oreilles et des épaules disponibles pour parler.

Ce « soulagement » exprimé par plusieurs parents, Mariama l'illustre de façon claire à travers un exemple concret qui lui a permis de trouver des réponses au sujet d'une difficulté qu'elle avait rencontrée avec son fils :

Mariama : Souvent je vais discuter avec une autre maman qui me dit « ah mais moi mon fils c'est comme ça », et ba moi le mien pareil et à ce moment-là toutes les deux on est soulagées (rire). On se dit que c'est normal, c'est peut-être de leur âge et ça va passer, heu voilà. Mais c'est des petit soucis, genre je sais pas quelle exemple je pourrais vous donner... Ba par exemple un enfant qui parle pas beaucoup, ou par exemple j'avais mon fils qui faisait pipi au lit jusqu'à 8ans donc au bout d'un moment ça me, et y a une maman qui m'a demandé comme ça elle me dit, son fils il était dans la même classe depuis la maternelle et elle me dit « mais ton fils il fait encore pipi au lit parce que moi le mien il fait encore pipi au lit c'est inquiétant », je dis ah ba ça y est, y en a une qui est arrivé ça m'a rassuré ! Ça m'a remonté le moral et on en a discuté, on en a ri parce que ça fait des années qu'on se connaissait mais on savait pas qu'on avait le même problème, on en a ri, elle m'a dit que c'était normal que ça allait passer. Donc ba on a attendu que ça passe en fait. Après moi je suis très dans la psychologie, je me dis bon il se sent déjà mal de faire pipi au lit, on va pas lui crier dessus, on va pas l'embêter, on va juste lui demander juste pour le principe de reprendre ces draps, et moi je nettoie le matelas et voilà je me disais que ça le responsabilisait aussi et s'est passé et après moi demain si je vois une maman qui me demande ça ba je pourrai la rassurer aussi.

Mariama, mère de 7 enfants, en couple, au chômage.

Par cet échange avec une maman plus assurée sur la difficulté qu'a rencontrée son fils, Mariama ressent dans un premier temps un soulagement à l'idée de ne pas être la seule à vivre cette situation et dans un second temps elle est réassurée par les propos de son amie qui lui affirme que la situation « est normale ». Ce faisant, elle se sent plus légitime et plus autonome par rapport à la situation ce qui lui permettra par la suite d'apporter le même soutien à un parent se trouvant dans la même difficulté. La place accordée aux savoirs d'usage, à l'expertise quotidienne, aux savoirs de l'expérience est grande dans ce type de relation de soutien.

III. Des solidarités privées parfois absentes ou insuffisantes

Si les solidarités privées sont mobilisées par une partie des parents que nous avons interrogée, une autre partie des enquêtés, ne dispose pas d'un entourage familial, amical ou résidentiel disponible ou suffisant pour résoudre les difficultés parentales rencontrées. Parfois les parents ont eux-mêmes perdu leur propre parent ou d'autres membres de leur famille. Dans la majorité des cas, ici, l'absence d'entourage soutenant s'explique par d'autres facteurs. Ainsi, dans son principe, ce type de solidarités n'est pas égalitaire et/ou systématique. Nous allons maintenant tenter de montrer, à partir des exemples donnés par les parents enquêtés, quels peuvent être les facteurs de la non-mobilisation de l'entourage familial, facteurs dépendant de l'histoire familiale, du parcours résidentiel et des ressources disponibles de la « *famille-entourage locale* ».

1. La proximité géographique

La proximité géographique peut jouer un rôle dans la mobilisation des solidarités privées. En règle générale, il existe une plus grande distance géographique entre les membres d'une même famille dans les milieux plus aisés mais les liens entre tous peuvent cependant subsister. En revanche, dans les milieux populaires, plus modestes, la distance géographique offre moins d'occasion et de possibilités de maintien des liens (Van Pevenage, 2010).

Chez nos enquêtés, plusieurs connaissent l'éloignement géographique avec leur famille notamment parce qu'elles ont décidé de migrer de leur pays, seules, souvent à l'âge adulte. L'absence des solidarités privées se comprend ici par l'absence de proximité géographique avec leur entourage familial et amical. Elles ont souvent tout quitté pour venir s'installer en France mais doivent tout reconstruire, étape par étape, une fois arrivées sur le territoire. La situation de migration va venir dans ce cas créer l'isolement du parent. Ces expériences les exposent souvent à des situations de vulnérabilité renforcées par l'absence de repère et d'entourage sur le territoire. Mais, les expériences de migration des enquêtés sur le territoire sont très variables et les raisons qui les poussent à quitter leur pays vont venir grandement influencer sur leur insertion sociale mais surtout, en l'absence de repère et de leur entourage proche, lorsqu'elles rencontrent des difficultés liées à leur rôle et fonction parentale, c'est seul qu'elles doivent trouver des solutions. L'exemple de Kamila est le plus extrême tant la rupture avec son pays d'origine se fait de manière contrainte et douloureuse. Elle fuit ses proches qui la rejettent car elle a eu des enfants avec un homme avec qui elle n'est pas mariée. Au Maghreb, « *c'est la notion de faute*

qui prévaut dans la maternité hors mariage » (Cadart, 2004). En ce sens, la condition de la femme est liée à son statut matrimonial et en cas de naissance hors mariage, elle est rejetée par sa famille et souvent par sa belle-famille. Ces mères font ainsi souvent le choix de « *fuir le danger familial* » en partant pour l'Europe, la France notamment où elles accouchent seules. Cette fuite crée une rupture définitive avec la famille mais donne l'occasion à ces dernières de commencer « une nouvelle vie ». ²¹ Pour Kamila, qui a vécu cette situation, le quotidien en France est difficile, les occasions qu'ont les enfants de voir leur père qui ne les a pas suivis sont moindres et elle assume seule l'entretien, le soin et l'éducation de ses enfants :

Enquêtrice : Oui et tout à l'heure vous m'avez dit que vous étiez séparée avec votre mari c'est ça ?

Kamila : Oui on est séparé.

Enquêtrice : Et lui il est resté au Maroc ?

Kamila : Non. Oui il reste dans son pays, il vient juste visa. Des fois il vient visiter les enfants et c'est tout en plus il m'aide pas, pas d'argent, pas d'appel au téléphone, rien juste il vient.

Enquêtrice : Souvent ou pas souvent ?

Kamila : Il vient avec le visa

Enquêtrice : Il vient beaucoup ou pas beaucoup ?

Kamila : Quelque fois nous, dans quatre mois, cinq mois il vient que une fois. C'est lourd pour moi.

Kamila, mère de 3 enfants, séparée, inactive et sans papiers.

Ainsi, l'entourage de proximité n'est pas le lieu des solidarités garanties surtout lorsque l'on cumule plusieurs facteurs de vulnérabilités. De plus, dans le cas de fuite de son pays d'origine pour diverses raisons, les situations de vulnérabilités liées à la migration se cumulent souvent avec celles de monoparentalité.

2. Les limites des ressources dont disposent le réseau

Nous venons d'évoquer l'histoire de Kamila venue en France pour fuir sa famille et sa belle-famille après avoir donné naissance à plusieurs enfants hors mariage. Elle cumule à sa situation de migration, celle d'être une mère seule à répondre aux besoins de ses enfants. Mais les situations de monoparentalité concernent presque un quart de la population trappiste. Michelle, la maman très active dans l'association qu'elle a reprise dit avoir « la chance » d'avoir toujours pu compter sur le père de ses enfants, avec qui elle ne vit plus. Mais beaucoup de « parent solo » assument seul la responsabilité parentale. Parmi nos enquêtés dans ce cas, il y a Maria. Depuis la séparation avec son mari elle s'occupe seule de ses enfants, elle vit avec le

²¹ C'est ce que décrit Marie-Laure Cadart dans son article « La vulnérabilités des mères seules en situation de migration », 2004, *Dialogue*, n°163, 60-71 à propos de la conception hors mariage dans les pays du Maghreb.

RSA et ses problèmes de santé ne lui permettent pas de retrouver une formation ou un emploi. Comme beaucoup de mères de famille dans son cas, elle doit assurer symboliquement et financièrement le rôle de deux parents (Neyrand, Rossi, 2012).

Enquêtrice : Vous êtes séparée ?

Maria : Oui

Enquêtrice : Et en temps normal et pendant la période de confinement, les enfants ont la possibilité de voir leur père ?

Maria : Ba en fait la pour l'instant on a pas encore fait tous les papiers mais c'est moi qui m'occupe d'eux oui pour tout en fait leur père est partie et comme on est pas marié ba en fait il donne plus trop signe de vie alors qu'il est pas loin. Mais voilà c'est moi qui assume toute seule le quotidien. Je suis la maman et je suis aussi le papa.

Maria, mère de 2 enfants, séparée, inactive.

Maria rencontre des difficultés avec son fils qui va rentrer au collège. Il a des difficultés scolaires et elle, elle ne se sent pas en capacité de l'aider. En effet, Maria nous explique qu'étant scolarisée en SEGPA étant jeune, elle n'a pas appris à écrire. Elle se sent parfois démunie face à cette situation qu'elle gère seule. De plus, la sœur de Maria qui elle, a fait des études, a déménagé au Canada pour son travail. Sa mère, d'origine portugaise ne sait ni lire, ni écrire le français, seulement le parler :

Enquêtrice : Les choses où vous avez le plus... qui vous pose du souci ?

Maria : Moi c'est plus la scolarité parce que c'est plus, ba, quand Bryan il a commencé à être en CM1 CM2 c'est plus compliqué pour les devoirs comment je vous dit. Voilà. Et Bryan il est pas trop motivé alors il faut le motiver des fois j'suis un petit peu fatiguée avec les opérations alors c'est un petit peu dur parce que quand j'suis pas trop motivée par exemple quand j'suis fatiguée ba, si on se relâche un petit peu ba on le remarque sur ses notes.

Enquêtrice : Oui. Et du coup vous faites comment pour essayer de résoudre ces difficultés-là ?

Maria : Ba il faut que j'suis toujours au taquet, il faut que j'essaie d'être toujours là donc voilà.

Enquêtrice : Et vous avez la possibilité d'avoir du soutien par exemple de la part de proches, ou des amis, de la famille, ou même des professionnels ?

Maria : Non, ma maman elle sait pas lire ni rien donc pour ma maman c'est pas la peine et puis en plus elle est un peu malade. Et ma sœur elle est au Canada donc. De ma famille j'ai pas vraiment de soutien, heu, le papa il est pas trop motivé même quand j'lui demande quelque chose il est pas trop motivé.

Cet exemple nous montre que le niveau de ressource dont disposent l'entourage notamment familial va influencer sur le potentiel de ce type de solidarités. En outre, les soutiens pouvant être assurés par l'entourage familial ou proches sont répartis de manière inégale entre les familles et sont fortement corrélés à différents facteurs tels que les capacités physiques, la proximité géographique ou encore d'autres facteurs plus inégaux comme le capital

scolaire dont disposent le réseau ou la répartition des responsabilités parentales entre les deux parents. De ce fait certains soutiens deviennent insuffisants au regard de la situation problématique que rencontre le parent.

Conclusion de la partie :

Nous avons vu que l'entourage local, amical, familial, résidentiel joue un rôle de soutien auprès des parents. En l'occurrence lorsqu'il est présent sur la ville, il constitue un véritable maillage territorial qui intervient ponctuellement mais contribue à être un appui au quotidien. Certains parents se veulent être des relais et des ressources pour d'autres parents en mettant à profit leur propre expérience parentale. Surtout ils accompagnent et conseillent d'autres parents dans leur démarche et les informent aussi des services qu'ils peuvent trouver lorsqu'ils rencontrent des difficultés. Ces habitants veulent être acteurs de leur territoire et du pouvoirs d'agir des aux autres habitants plus fragiles et vulnérables. Ces parent « *relais* » et « *ressource* » sont parfois les seuls soutiens dont disposent les parents, privés d'entourage familial et amical pour plusieurs raisons dont nous avons pu en exposer quelques-uns. Enfin, il arrive parfois que lorsque le parent rencontre une difficulté importante avec son enfant, les solidarités privées présentes ne remplissent plus ou pas leur fonction soutenante. La solidarité n'est pas un acte mais un état des relations entre plusieurs personnes qui partagent des valeurs et des intérêts communs se traduisant par plusieurs attitudes ou conduites différente comme nous l'avons vu. Quand certaines valeurs ne sont pas ou plus partagées entre le parent et son entourage local, le parent peut se retrouver seul face à une situation.

Ce faisant, en l'absence ou non de cet entourage local, le soutien parental devient parfois insuffisant au regard de l'institution ou du parent lui-même qui juge nécessaire d'utiliser l'offre publique de soutien à la parentalité proposée sur la ville. Ils font alors l'expérience de ce type de soutien, mais comment le perçoivent-ils ?

Troisième partie : L'expérience de l'offre publique de soutien à la parentalité

« C'est parce que l'Individu devient de plus en plus la référence culturelle centrale des relations sociales que nous pratiquons, ici et maintenant, que nous devons reconstruire la sociologie autour des capacités du sujet, si nous voulons comprendre le fonctionnement et le changement des sociétés » (Bajoit, 2003)

Plusieurs des parents interrogés ont fait l'expérience de la participation du soutien à la parentalité sans pour autant éprouver une difficulté avec leurs enfants. D'ailleurs, le plus souvent, ils utilisent l'offre publique de soutien à la parentalité comme espace de sociabilité entre parent et/ou entre enfant. Les parents, surtout les mères, utilisent ces lieux pour s'offrir un temps pour soi. Ces rencontres sans enjeux explicites, participent à l'intégration de ces mères dans des dynamiques collectives et à leur processus d'autonomisation (Périer, 2019a). Surtout, ces espaces où ont lieu ces micros-échanges leur permettent de renforcer leur sentiment de compétence. C'est le cas notamment des parents qui viennent dans les centres socioculturels sur les temps parents/enfants. En observant une séance on constate que les mères sont occupées à aider leurs enfants sur les ateliers proposés et forment ensuite des petits groupes d'interconnaissance où s'échange des discussions sur leur quotidien en tant que parents.

Mais pour d'autres, l'expérience du soutien à la parentalité est plus consciente. Nous pouvons constater que ces parents-là ne vont pas vivre de la même façon leur expérience et que cette variation peut s'expliquer pour partie par la manière dont le parent a été amené à y participer. Ainsi nous distinguerons deux types de participation, la « *participation comme nécessité* » pour le parent et « *la participation quasi-imposée* » par l'institution. Cela étant, nous interrogerons la perception de leur participation et le rapport que cette perception provoque à l'égard des institutions de soutien et d'accompagnement à la parentalité.

Pour se faire, nous utiliserons les travaux de Serge Paugam sur la perception des parents dont les enfants ont été confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE), des relations qu'ils entretiennent avec les services de l'ASE et les travailleurs sociaux. Même si les conditions de la participation aux offres de soutien à la parentalité sont sensiblement opposées - puisque l'une intervient en prévention et l'autre au titre de la protection de l'enfance - certains parents vivent de la même manière cette épreuve comme une « disqualification parentale », les conditions de

la participation influant leur perception. Ce faisant, leurs expériences vont venir impacter leur rapport envers l'institution et les intervenants sociaux en question.

I. La participation comme nécessité

Les parents qui vivent de manière positive leur participation aux actions de soutien à la parentalité sont nombreux. En effet, face à une situation où le soutien par leur entourage immédiat est présent mais insuffisant, ou absent, ces parents vont venir mobiliser l'offre publique de soutien à la parentalité et ceux qui vont y trouver des solutions durables vont éprouver un sentiment de soulagement et de reconnaissance. Dépassés par une difficulté trop grande et trop lourde pour leur propre ressource, ils perçoivent le recours à l'offre publique de soutien à la parentalité comme une nécessité.

1. Le repérage de la difficulté par le parent

Les parents qui font ce type d'expérience ont tendance à être les premiers à avoir identifié, très tôt, une difficulté chez leurs propres enfants. En ce sens, ils éprouvent parfois un sentiment de solitude et d'impuissance puisque le repérage de la difficulté ne fait pas consensus parmi les membres de leur entourage proche. Ou bien en l'absence d'entourage proche, ils n'ont pas d'autres solutions que de trouver des solutions par eux-mêmes et de se tourner alors vers des services qui peuvent les accompagner dans leur difficulté. C'est le cas d'Aïcha dont sa famille réside toujours dans son pays d'origine, la Tunisie. Si aujourd'hui elle peut mettre à profit son expérience parentale c'est parce qu'elle a connu des difficultés avec son premier fils et qu'elle a fait l'expérience de la participation à de multiples reprises, des dispositifs d'accompagnement à la parentalité. Elle en a développé une expertise et une connaissance qui lui permet d'orienter ou d'informer d'autres parents. Mais surtout, quand elle en parle aujourd'hui, avec du recul sur la situation et sa quasi-résolution, l'offre publique de soutien à la parentalité s'est avérée indispensable pour elle :

Enquêtrice : D'accord... Vous avez rencontré beaucoup de difficultés avec...

Aïcha : Oui beaucoup, beaucoup.

Enquêtrice : Vous avez fait appel à des professionnels ?

Aïcha : Oui en fait c'est moi qui a repéré déjà qu'il a un petit problème psychologique. Je suis partie, je travaille moi-même, je fais des recherches sur Internet, et j'ai contacté la Réussite éducative pour qu'il fasse de l'art thérapie, pour que, et le RASED. Oui j'ai fait beaucoup. Donc à chaque fois je fais des recherches et j'essaie de prendre en note, voir des solutions. Moi j'aime pas dire que quand il y a un problème je croise les bras, je préfère dire un problème et derrière trouver des solutions, c'est ça mon

esprit en fait. Et aujourd'hui je me dis heureusement que il a pu faire tout ça et moi aussi, heureusement que j'ai décidé de pousser le truc même si j'étais toute seule à le voir

Enquêtrice : Et vous avez fait appel à des professionnels du soutien à la parentalité sur Trappes ?

Aïcha : Oui j'ai fait la maison des parents l'année dernière mais comme j'étais, j'ai eu un problème de santé, ba j'ai arrêté en fait. Mais ca lui a été très bénéfique et de toute façon tout ça c'était nécessaire.

Persuadés que leurs enfants ont besoin d'aide, ou qu'eux-mêmes ont besoin d'un accompagnement, ils se mettent à faire des recherches intensives pour trouver des solutions et conçoivent l'offre publique de soutien à la parentalité comme une aubaine. Dans tous les cas c'est ce qu'ils expriment, après coup, confortés dans le fait que leur décision ait été la bonne.

En ce sens, ces parents ne perçoivent pas leur participation à l'offre publique de soutien à la parentalité comme une expérience disqualifiante et ne ressentent pas le poids d'un contrôle institutionnel qui s'exerce sur eux. Au contraire, ils se sentent plutôt actif que passif et éprouvent une certaine satisfaction à s'impliquer dans ces espaces (Paugam, 2014). Ils ne se sentent pas dépourvus de leur autonomie parentale mais ont plutôt le sentiment d'y participer. La satisfaction qu'exprime Aïcha se reflète dans le fait qu'elle se soit inscrite avec ses enfants à plusieurs ateliers parents-enfants. Les intervenants, elle les nomme des coaches, pour souligner le petit coup de pouce positif qu'ils peuvent représenter pour elle :

Enquêtrice : D'accord. Et c'est quelque chose que vous avez apprécié ?

Aïcha : Oui c'était bien, en plus le coach elle est bien. Même cette année j'assiste beaucoup aux ateliers philo avec une coach, et je suis inscrite sur un atelier « livre pour soi ». Heu... Je suis déjà dedans. Et lorsqu'il y a des petits stages de danse et d'apprentissage moi je m'inscris avec les enfants.

Enquêtrice : Et dans toutes ces activités qu'est-ce qui vous plaît ?

Aïcha : Ba parce que déjà c'est des moments de partage, c'est parce que c'est important quand même d'être proche des enfants, qu'ils sentent que on fait pas que la cuisine, que le ménage ou crier « Arrêter, arrêter le bruit ! », non. On sort avec eux lorsqu'il y a des moments pour s'éclater je les amène, des fêtes dansantes, au cinéma, je les ramène aussi à... Des lotos, voilà quoi. Pour diversifier les activités, on va jouer on va voilà.

Les parents qui participent de cette manière à l'offre publique de soutien à la parentalité, expriment sans retenue leur satisfaction. Il s'agit alors de comprendre ce qui provoque chez eux ce sentiment, cette si grande satisfaction qui les pousse à conseiller et accompagner des parents vers ces institutions.

2. Le sentiment de soulagement et de reconnaissance

Les parents qui vivent ce type de participation ne sont pas seulement soulagés par la prise en charge de leur enfant, la possibilité d'entrevoir une amélioration de la situation, mais ils se sentent aussi reconnus dans leur fonction parentale. En effet, après avoir été confrontés à des difficultés, des périodes de doute qui ont impacté leur quotidien mais aussi leurs relations personnelles et familiales parfois, ces parents retrouvent confiance en eux. D'une certaine manière ils vivent cela comme la reconnaissance de leurs efforts à avoir trouvé les bonnes solutions.

Enquêtrice : Et qu'est-ce que vous en pensez justement de faire appel à des professionnels, à des coachs comme vous m'avez dit ?

Aïcha : Parce qu'on a du mal à faire des choses comme on veut, comme ça devrait être fait. C'est pas toujours facile de faire les choses toutes seules. On reste des êtres humains on peut pas tout avoir, toutes les compétences, on peut pas avoir toutes les compétences, on peut pas tout faire. Et du coup on a vraiment besoin, même si on est doué, on a besoin du regard extérieur. Et moi c'est ce regard extérieur qui m'a permis de faire reconnaître que mon enfant il a un problème. Et aujourd'hui je me dis que j'ai pas fait tout ça pour rien j'ai eu raison, j'avais bien senti quelque chose et voilà heureusement que je suis partie voir. Parfois on peut apprendre des autres enfants aussi. Mais bon de nos enfants c'est plus dur parce qu'ils sont malins, on a du mal à le recadrer parfois.

Enquêtrice : Oui et ces personnes-là elle vous aide vraiment ?

Aïcha : Je dirais pas que ça m'aide aujourd'hui, mais ça me fait du bien oui. Ca m'a aidé, aujourd'hui c'est plus quotidien.

De la même manière qu'ils retrouvent confiance en eux, c'est auprès de leur entourage qu'ils retrouvent aussi une certaine légitimité comme l'exprime Fatou. Confrontée à une difficulté avec son fils, c'est seule qu'elle décide de faire appel à « *un regard extérieur* » pour faire reconnaître le handicap de son fils et retrouver une certaine légitimité auprès de sa famille :

Enquêtrice : D'accord. Et avec qui finalement vous vous sentez le plus à l'aise pour, ba pour parler de vos enfants ou de vos difficultés ça va être plus auprès d'amis, de proche, d'autres mamans ?

Fatou : Non, carrément quelqu'un de l'extérieur. Ouais ouais, ba justement j'ai rencontré le problème pour faire reconnaître que mon fils avait un handicap ma famille n'y croyait pas trop donc, j'ai du faire appel plus à des gens de l'extérieur et c'est au bout de quelques années qu'on a admis que j'étais pas une maman poule et que j'avais bien senti qu'il y avait un souci donc heureusement que j'ai préféré aller voir, j'ai préféré aller voir à l'extérieur.

Fatou, mère de 3 enfants, en couple, autoentrepreneuse.

Ce faisant, ils développent une assurance et acquièrent une certaine légitimité et c'est avec plus d'aisance qu'ils fréquentent et participent à d'autres temps de rencontre, où ils ont la possibilité de faire entendre leur voix et de porter celle des autres dans les espaces de soutien à

la parentalité mais plus généralement dans tous les espaces d'expression qui concerne le bien-être des habitants du territoire.

Mais ce type de participation à l'offre publique de soutien à la parentalité ne conforte pas seulement les parents dans leur rôle parental et leur compétence, mais aussi, les services et les intervenants dans leur mission. Les discussions plus informelles avec les parents qui participent aux ateliers ainsi que le retour d'expérience vécu permettent à l'institution de trouver sa légitimité d'intervention : « *Et alors eux ils viennent pour faire des mathématiques mais quand ils viennent et qu'ils voient une psychologue avec un groupe de parents, ils découvrent de dire « Mais c'est quoi qu'est-ce qu'on fait ? ».* Et petit à petit ils rentrent dans le jeu. Moi j'avais des témoignages de parents qui venaient me remercier. » Ancien directeur de la maison des parents à propos d'un atelier qu'il a contribué à mettre en place.

En ce sens, des parents qui perçoivent positivement leurs expériences et leur participation à l'offre publique de soutien à la parentalité et qui expriment que l'aide reçue est aujourd'hui source de reconnaissance ne peut que ricocher positivement sur le travail des professionnels, disposés à accueillir des paroles qui valorisent leur travail.

3. Un rapport positif envers les institutions du soutien à la parentalité et leurs intervenants

Les parents qui font ce type d'expérience reconnaissent l'effet positif qu'a eu tel ou tel service d'accompagnement à la parentalité dans leurs difficultés. Ils voient qu'aujourd'hui le fait d'être accompagné procure à leur(s) enfant(s) le bien-être qui était nécessaire à leur bon développement. Ces expériences ont permis aux parents de trouver les clefs qui leur manquaient pour aider leur(s) enfant(s).

Mais bien plus, généralement les parents qui font l'expérience de ce type de participation entretiennent aussi des relations assez positives envers les travailleurs sociaux avec qui ils ont pu échanger. Par exemple Aïcha identifie pendant l'entretien les « coachs » sur qui elle porte un regard positif :

Enquêtrice : Et vous avez eu beaucoup de contact avec ces coachs ?

Aïcha : Oui de très bon avec plusieurs !

Enquêtrice : Vous pouvez me donner un exemple ?

Aïcha : Heu... J'ai ma conseillère à la réussite éducative. Une dame qui fait l'art thérapie aussi, l'orthophoniste, elle est sur Montigny. Le CMPP, il y a deux personnes là-bas, et les maîtresses, le centre socioculturel il y a des animateurs avec qui je travaille Parent'aise et « livre pour soi » et atelier parent enfant et même hors atelier, lorsque les enfants sont à l'école moi je vais les voir pour faire un petit tour, un petit échange, discuter un petit peu.

En ce sens dans cet exemple, le parent entretient un rapport « *idéalisé* » (Paugam, 2014) à l'égard de l'institution et des intervenants éducatifs s'exprimant par l'auto-reconnaissance de leur possible « défaillance » et donc l'effet positif de l'échange avec ces « coachs ». En ce sens, ils maîtrisent la relation et les interactions qu'ils ont avec les intervenants, en « en prenant et en en laissant », et peuvent de ce fait envisager positivement le recours à l'offre publique de soutien à la parentalité et se sentir reconnus dans leur fonction parentale.

Nous allons voir dans la partie qui va suivre que tous les parents n'ont pas le même jugement quant à leur participation aux actions de soutien à la parentalité et que de ce fait ils n'entretiennent pas tous un rapport positif envers l'institution et les intervenants du soutien parental.

II. Une participation quasi-imposée

Les situations de participation à l'offre publique de soutien à la parentalité ne sont pas toutes positives. Pourtant les personnes prises comme exemple de cas sont bien toutes confrontées aux mêmes épreuves parentales : elles ont rencontré un problème avec leurs enfants. Quels sont alors les éléments qui peuvent venir perturber ce rapport à l'institution ? Quels sont les facteurs de mise en danger de la relation parents/institutions auxquels les professionnels du soutien à la parentalité pourraient être attentif ?

1. L'évènement déclencheur

Les offres publiques étudiées sont des dispositifs d'accompagnement à la parentalité de type préventif et dont la participation est libre et gratuite. Pour autant, certains de nos enquêtés ont vécu cet accompagnement comme une contrainte qui leur a été quasi-imposée.

Les parents qui vivent ce type de participation aux actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité se sont retrouvés face à un évènement, mettant potentiellement leur enfant en danger et dont les professionnels de l'enfance, de l'éducation, de l'enseignement, de la jeunesse, des professionnels avec qui l'enfant est en contact en dehors de la sphère privée, ont pu être témoin et ils sont d'ailleurs souvent à l'initiative d'une mise en alerte vers des services spécifiques. Le parent n'a pas de lui-même recours aux offres de soutien à la parentalité mais c'est l'institution présente au moment de l'évènement qui porte la première, l'initiative de mettre en lien le parent et un service adapté à la difficulté rencontrée.

Les parents dans ce cas sont déjà fragiles socialement, en amont de la situation et craignent le regard porté sur leur difficulté. Ce premier acte d'alerte semble porter un coup et place d'emblée le parent dans un rapport socialement disqualifiant puisqu'il est à la fois « *accablé par le poids du regard négatif qu'autrui porte sur lui* » (Paugam, 2014) et vulnérable face aux prises de décisions qui sont effectuées sans son avis. L'évènement est souvent perçu comme « grave » aux yeux de l'institution ce qui explique que le parent se sente dévalorisé car il est rendu coupable de la situation dans laquelle se retrouve son enfant. Une de nos enquêtés a vécu cette expérience. C'est Maria. Elle est mère célibataire de 2 enfants, sans trop de nouvelle du père, elle assume seule le soin, et la responsabilité d'éduquer ses enfants. Elle vit du RSA dans un logement HLM dans l'un des deux QPV de la ville. Elle nous raconte sur un ton d'amertume et pas tout à fait résignée :

Maria : Ba en fait un jour la maîtresse elle a pas voulu donner la même évaluation à mon fils qu'à les autres. Et le petit il a dit qu'il voulait se suicider pour ça. Moi j'pense qu'il a voulu se rendre intéressant et qu'il sait pas trop ce qu'il a dit. Parfois les jeunes ils ont des façons de parler bizarre toujours exagérer. Et puis qu'en fait ba la maîtresse comme ça s'est passé à l'école, ça a pris des proportions sans que je puisse rien faire. Elle a alerté la directrice et moi j'ai été convoqué et directe c'est allé vers une éducatrice de l'action social là... Je sais plus comment ça s'appelle. Et du coup de là on m'a dit qu'il allait voir un psychiatre et que y a une éducatrice qui va le suivre quoi. Et en fait ba moi je suis allé au rendez-vous comme on m'a dit mais bon c'est pour pas que ça aille plus loin je préfère y aller comme ça mon fils il fait ça et puis après... Je préfère le faire même si ça me plait pas parce que moi c'est pas mon avis, je dois obéir sinon c'est sur mon fils que ça va aller loin et je peux pas je dois le protéger. Mais bon quand même voilà c'est pas facile je peux rien faire je peux rien dire.

Cet évènement déclencheur qui expose le parent et ses possibles difficultés, est conjugué au fait qu'il se retrouve impuissant à faire évoluer positivement la situation tant il n'est pas en mesure de s'imposer face à une institution qui ne lui laisse pratiquement pas d'autres choix.

2. Un sentiment d'impuissance...

Les parents qui font ce type d'expérience sont souvent remis en question dans leur rôle parental. Ils ont le sentiment d'être impuissant face à la situation et de ce fait se considèrent plutôt comme les victimes d'un dispositif qui veut les contrôler. Ce sentiment d'être impuissant face à la situation se nourrit du fait que la décision de suivi de l'enfant ou d'un accompagnement du parent se passe contre leur gré. Maria exprime cette perte d'autonomie avec aigreur quand elle dit « *on me demande rien* ». Elle voudrait pouvoir exprimer son point de vue sur la situation et son avis quant au suivi de son fils par une éducatrice du pôle d'action sociale territoriale :

Enquêtrice : C'est quelque chose qu'il vous a déjà dit ?

Maria : Non, pour moi il a jamais dit. Bon après il a eu, comme la maîtresse elle l'a braqué ba il me l'a redit à la maison, il m'a expliqué, mais il a jamais dit ça à la maison sinon à part cet épisode là il m'a jamais rien dit. Et moi ça j'ai jamais pu leur dire que je pense que y a rien de bizarre, j'ai jamais pu m'expliquer sur ce qu'il c'était passé. Moi je fais ce qu'il faut pour mon fils il est suivi par un orthophoniste et par un psychologue au CMPP donc je fais ce qu'il faut et là, il dit un truc et on me demande rien, on m'impose qu'il voit d'autres personnes encore. Mais on me demande rien.

Ce parent, comme d'autres qui font l'expérience de la participation quasi-imposée, exprime le fait d'avoir eu peu de chance de pouvoir faire entendre leur voix puisque l'institution, ici une structure proposant du soutien à la parentalité dont la participation est censée être libre, dispose des moyens « *d'exercer son autorité* » (Paugam, 2014) à leur égard. Ce sentiment d'impuissance, cette maman essaye de le contrecarrer en finissant par s'accommoder de la situation. Notamment, le fait que le suivi de son fils par une éducatrice ne tienne pas « ses promesses » semble offrir à Maria un espace pour discréditer l'intervention de l'institution lui permettant par la même occasion de pointer les défauts de la prise en charge et le potentiel danger que son fils aurait pu encourir si effectivement la mère avait représenté une menace pour lui :

Enquêtrice : Et comment dire, du coup vous m'avez dit votre fils a dû voir un psychiatre et après ça s'est passé comment ?

Maria : Ba en fait normalement on doit aller, on a l'hôpital comme c'était un weekend, c'est tombé un vendredi normalement on a, l'éducatrice elle avait demandé pour programmer une hospitalisation et on attend toujours depuis décembre (rire). Voilà alors il faut pas que l'enfant, il faut pas vraiment qu'il est en danger pour, pour qu'il puisse avoir le droit parce que je sais pas comment ça se passe (rire).

Puis plus loin :

Enquêtrice : Vous ne vouliez pas avoir cet éducateur ?

Maria : Non là j'ai été obligé de le faire mais bon la j'vois la personne elle est malade, y a personne qui la remplace par exemple. Et depuis décembre j'ai pas eu un retour d'un éducateur ou quelque chose comme ça. C'est moi-même qui ai téléphoné à la responsable pour dire « vous dites que mon enfant il est en danger mais y a pas de remplaçant ». Donc bon c'est un peu limite quand même leur truc, heureusement que mon fils il est pas vraiment en danger sinon la ça aurait été grave. (sur un ton moqueur).

De ce fait, cette maman réussit à faire face à cette « *épreuve de disqualification parentale* » (Paugam, 2014), passant d'un rapport contrarié envers l'institution en question qu'elle renverse en disqualifiant à son tour le travail des éducateurs. Mais, le sentiment d'impuissance éprouvé au départ pourrait être défavorable au rapport de la maman envers les institutions de soutien à la parentalité et maintenir de manière durable le sentiment d'amertume envers les intervenants soutenant la fonction parentale.

3. ...Qui détermine le rapport aux institutions de soutien à la parentalité ?

Les parents qui font l'expérience de la participation quasi-imposée sont plutôt craintifs à l'idée de solliciter ultérieurement des services de soutien à la parentalité. Ils développent un sentiment de méfiance qui les pousse à se protéger d'une autre intrusion dans leur vie privée. Quand il s'agit d'évoquer la mobilisation potentielle d'autre service d'accompagnement à la parentalité sur la ville, Maria n'est pas virulente mais reste sur ses gardes. Le fait qu'elle n'arrive pas à exprimer clairement les raisons qui l'empêcheraient de se rendre, à nouveau, dans un tel lieu pour trouver du soutien laisse ainsi penser qu'elle n'a peut-être pas le recul nécessaire sur son expérience pour y mettre des mots. Elle parle d'une « ambiance angoissante » comme une sensation de déjà vu :

Enquêtrice : D'accord, ok. Et du coup la maison des parents c'est quelque chose qui vous attire ?

Maria : Non, je sais pas c'est, peut-être l'ambiance ou je sais pas mais c'est pas un truc qui m'attire.

Enquêtrice : L'ambiance c'est-à-dire ?

Maria : Heu, je sais pas, c'est pas un truc qui m'attire, je suis déjà rentré dans cette structure et c'est pas un truc qui m'attire, c'est une ambiance... qui m'angoisse. C'est pas le genre de cadre qui me rappelle de bons souvenirs.

Ce rapport plus critique que dans le premier cas exposé se manifeste aussi envers les intervenants du soutien à la parentalité. Maria refuse que le suivi de son enfant soit effectué par d'autres éducateurs par peur que son enfant soit « ballotté » de personne en personne. Elle finit d'ailleurs par s'emporter auprès de l'interlocutrice qui prend le relais de l'éducatrice, en arrêt maladie.

Ces types d'expérience de la participation ne sont pas à première vue comparables puisque les origines des situations ou de la participation à l'action ne sont pas les mêmes. Dans le premier cas c'est le parent qui sollicite l'institution, dans le deuxième cas c'est l'institution qui impose ou incite fortement l'accompagnement aux parents. Nous avons vu ici les circonstances de la naissance d'un sentiment de disqualification parentale qui n'est peut-être pas figé mais qui semble avoir marqué de manière significative ce parent. Mais au travers de ces deux exemples qui peuvent être pensés comme les deux extrémités de l'éventail de la participation, il est possible de percevoir la complexité et la diversité des relations qui peuvent être entretenues entre les parents et les institutions de soutien à la parentalité.

Pour conclure sur la participation des parents aux actions et dispositifs de soutien à la parentalité, nous pouvons semble-t-il souligner la responsabilité de l'institution, de

l'intervenant dans l'épreuve que va vivre le parent. Ces deux expériences reflètent peut-être le processus de catégorisation normative des parents à l'œuvre dans notre société, dans l'inconscient collectif et à fortiori dans l'esprit de ceux qui accompagnent la parentalité. Si ceux qui sont considérés comme étant les plus « hors de la norme du bon parent » sont aussi ceux qui vivent la participation au soutien et à l'accompagnement à la parentalité comme une épreuve disqualifiante, c'est sans doute qu'il faut aussi regarder du côté des pratiques, des représentations, des attitudes des institutions et des intervenants quels qu'ils soient.

III. Pour aller plus loin : réflexion sur le non-recours à l'offre publique

Après avoir analysé deux types de participation à l'offre publique de soutien à la parentalité, il me semble important de rappeler que la moitié des parents enquêtés n'ont pas eu recours au soutien à la parentalité. Pour certain, on l'a vu, le soutien familial, l'entourage proche ou résidentiel suffit à résoudre les difficultés que les parents rencontrent. Pour d'autres qui n'utilisent pas les services de soutien et d'accompagnement à la parentalité proposés sur la ville, cela s'explique par le manque d'information concernant les services proposés où le manque de compréhension de l'utilisation de ces derniers. Mais pour prendre plus en considération le non-recours à l'offre publique de soutien à la parentalité, je propose de m'intéresser à trois facteurs que nous avons pu relever lors de l'analyse des entretiens, qui nous invite à réfléchir sur la pertinence, c'est-à-dire le sens pour les usagers, et l'organisation de cette offre publique.

1. Le non-recours par « désintérêt »

Le non-recours désigne le fait d'une personne ou de plusieurs qui n'accèdent pas à un service ou à une prestation pour plusieurs raisons. Aujourd'hui, en France, peu de recherches s'intéressent au non-recours à l'offre publique et quand elles le font, elles s'intéressent surtout aux non-recours aux prestations sociales. Philippe Warrin, responsable de l'observatoire du non-recours aux droits (Odenore), créé en 2003 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a travaillé sur ce phénomène en l'appréhendant en tant que fait social. En complément de la typologie proposée par la CAF (non-recours partiel, non-recours complet, primaire, secondaire...) à propos des catégories du non-recours, il élabore à son tour, à partir de ses recherches, une typologie « *explicative* » du non-recours en élargissant ce phénomène aux services tels que l'accompagnement, le conseil, le soutien. L'un des objectifs de cette grille d'analyse est de souligner le fait que le non-recours puisse être volontaire. De ce fait, le non-

recours peut être considéré comme un rapport social entre l'individu et l'institution qui octroie une prestation (Warrin, 2016). Ainsi dans la compréhension du non-recours il y a non seulement des enjeux en termes de gestion de la prestation mais aussi un enjeu politique. Cet enjeu se pose quand l'individu exprime un désaccord ou un désintérêt pour l'offre proposée. Il peut choisir alors, en pleine connaissance de ses droits, de ne pas demander ce à quoi il est éligible. C'est ce qui nous amène à penser le rapport entre les parents et l'offre publique de soutien à la parentalité.

Les raisons du non-recours, dans notre cas, sont multiples et peuvent se combiner les unes aux autres (Warrin, 2008). Mais intéressons-nous de plus près à chacune d'entre elles et en particulier au non-recours « par désintérêt » pour l'offre proposée.

D'après les entretiens effectués avec les professionnels du soutien à la parentalité, l'offre publique de soutien à la parentalité est construite à partir des observations des professionnels quant aux besoins des familles. Autrement dit, l'offre publique tente de répondre aux besoins des familles, des parents du territoire. Pour autant, plusieurs de nos enquêtés expriment plutôt leur désintérêt pour l'offre publique de soutien à la parentalité et de ce fait ne l'ont jamais utilisée. Ce désintérêt peut s'expliquer avant tout par un « non-besoin », c'est-à-dire que les parents ne ressentent pas le besoin d'avoir recours à du soutien ou à de l'accompagnement : *« En général nous on va à pleins de forum, les professionnels qui nous proposent des choses là-bas comme des aides aux devoirs, de l'accompagnement, des trucs comme ça. Mais j'ai jamais pensé à aller voir tout ça pour l'instant j crois que j'en ai pas besoin tout simplement. »* Khadidiatou, mère d'un enfant, séparée, assistante administrative.

Pour d'autres, le désintérêt pour l'offre publique de soutien à la parentalité traduit non pas un « non-besoin » mais une offre qui ne correspond pas toujours aux besoins des parents. Ces parents font la démarche de venir dans les structures d'accompagnement à la parentalité en pensant y trouver un service correspondant à leur besoin mais n'y trouvent pas ce qu'ils étaient venus chercher. Surtout, les conditions d'accès imposé paraissent parfois irréalisables ou incompatibles avec les possibilités des parents. C'est le cas d'Aminata qui s'est vue refuser à plusieurs reprises l'accès à des ateliers, croyant qu'elle pouvait y participer. Ces multiples refus ont suscité son désintérêt pour les offres proposées par la structure en question :

Enquêtrice : Et est-ce que ça vous ai déjà arrivé de fréquenter des structures de soutien à la parentalité ?

Aminata : Alors la Maison des parents, j'ai voulu y aller. Mais en fait la problématique, y avait un atelier qui m'intéressait mais comme j'accueille un petit, c'est en gros un lien parent enfant sachant que j'avais ma fille. Donc c'était privilégié

aux familles. Et pour eux on était pas une famille avec le petit alors que si et que on aurait aimé le faire. Et après y avait un atelier aussi c'était le samedi qui m'avait intéressé mais le problème c'est qu'il fallait rester avec les enfants. Moi je pensais qu'il fallait les déposer en fait. C'était pour les CP, un truc de mathématiques. Donc moi je pouvais pas parce que j'avais les deux autres et on pouvait pas, vu que ça concernait qu'un enfant donc pas possible. Donc ça m'intéresse plus trop d'y aller au final puisque ça ne correspond pas à ce que moi je recherche.

Aminata, mère de 3 enfants, en couple, assistante familiale.

Le découragement provoqué par les impossibilités répétitives d'accès aux activités en question a induit un désintérêt pour l'offre proposée. Ce désintérêt traduit-il « d'un mode de production des politiques sans leurs publics, de définition de la demande sociale sans les citoyens » ? (Warrin, Mazet, 2014). Dans tous les cas ces manifestations ou plutôt non-manifestations d'un intérêt devraient amener les professionnels, les institutions publiques à réfléchir à l'intérêt de l'offre proposée et aux sens de leurs actions.

Ainsi, ces exemples nous invitent à interroger les attentes et les besoins des parents en matière de soutien à la parentalité.

2. La crainte du regard extérieur

Une autre des raisons qui poussent les parents à ne pas utiliser l'offre publique de soutien à la parentalité est notamment la contrainte, la crainte du regard extérieur, la crainte de stigmatisation.

Dans un premier temps, la participation à l'offre publique de soutien à la parentalité est synonyme de difficulté pour les parents, à l'image de cette maman qui me demande à propos d'une structure d'accompagnement à la parentalité : « *Ouais, oui mais c'est genre, mais moi je pense souvent qu'on part là-bas quand on a du souci je pense, quand son fils à, même si y a rien du tout quand même ?* » C'est d'ailleurs pour cette raison que nous nous sommes plus particulièrement intéressés aux situations où les parents ont ressenti des difficultés parentales car ce sont ces moments-là qui sont estimés les plus propices, par les parents, à l'utilisation de soutien et de l'accompagnement à la parentalité, objet de la recherche. En ce sens, la crainte d'être vu par d'autres parents comme rencontrant des difficultés peut justifier de la non-utilisation de ces services. Cette vision de l'accompagnement à la parentalité n'est pas le fruit de l'imagination des parents, mais plutôt des normes que véhiculent les actions en direction des parents et qui contribuent à leur faire penser le soutien à la parentalité comme une solution aux difficultés parentales seulement. Ce qui a été marquant sur le terrain, c'est la manière dont les

intervenants du soutien à la parentalité s'efforcent de rappeler que leurs actions sont pour tous les parents et non seulement pour ceux qui éprouvent des difficultés. Pourtant certaines des actions ciblent bien des difficultés particulières.

Dans un second temps le non-recours à l'offre publique de soutien à la parentalité ne peut être compris sans prendre en considération la position sociale de ceux qui n'y participent pas. La sollicitation de ce type d'offre publique induit obligatoirement de parler de soi, de ses difficultés, de ses fautes, mais aussi de s'exposer et d'exposer les membres de sa famille. Pour des individus exposés à des fragilités ou qui se sentent stigmatisés, s'exposer pourrait mettre à mal l'estime de soi et l'image de sa famille. Il est possible de penser que la crainte quant à l'utilisation de ce type de service peut être dû au trop grand risque d'être exposé au regard extérieur qui contribuera à renforcer leurs vulnérabilités. Il s'agit de la logique de séparation entre la sphère privée et publique (Périer, 2019b). Ne pas participer revient alors à se protéger et protéger sa famille du jugement d'autrui. C'est le cas de Mariama, mère de 7 enfants, sensible aux regards extérieurs, qui a déjà vécu des expériences traumatisantes dans le passé du fait de s'être exposée. Elle préfère, de ce fait, partager des moments dans « l'intime » avec ses enfants. Elle se confie davantage à son entourage résidentiel notamment mais quand nous évoquons le recours à du soutien par un professionnel elle répond : *« je suis un peu quelqu'un de solitaire, j'aime bien les gens mais j'aime bien aussi être dans mon coin. Pour me protéger et voilà, c'est comme ça. Il y a des choses qui se sont passées avant, une vie que j'ai eue qui font que maintenant je me méfie beaucoup des gens, je suis très gentille y a aucun problème mais c'est vrai que je me méfie beaucoup »*.

Il est donc important d'interroger ici la confiance qu'ont les individus envers les institutions, envers l'offre publique de service, d'accompagnement, de soutien.

3. Le parent ne peut pas être partout

Enfin, il est important de terminer cette réflexion sur le non-recours en évoquant simplement le fait que les parents ne peuvent être partout. La disponibilité des parents est un paramètre à prendre en compte lorsque l'on parle d'offre publique libre et gratuite. Une des normes dominantes sur le terrain de stage étudié est celle de la participation, de l'implication du parent. Dans la plupart des entretiens effectués avec les professionnels du soutien à la parentalité, un parent qui ne donne pas l'impression de s'impliquer, de s'intéresser est un parent qui pose question. La non-présence des parents à l'école, dans des lieux qui leurs sont dédiés, interroge les professionnels quels qu'ils soient. Il est bon de préciser à nouveau ce que nous venons de démontrer, à savoir que la participation ou la non-participation n'est pas du simple

fait des usagers eux-mêmes mais que l'institution joue aussi un rôle. Nous rajouterons ici que pour plusieurs raisons « pratiques » l'offre publique de soutien à la parentalité est encore moins évidente pour les parents.

Premièrement, la profusion des propositions pour soutenir la parentalité sur le territoire étudié, rend floue la lecture de ces dernières, par les parents, mais elle induit aussi de devoir choisir entre tel ou tel atelier car il n'est pas possible pour un parent de se rendre à tous, malgré l'intérêt qu'il pourrait y porter. C'est ce qu'une directrice de structure d'accompagnement à la parentalité exprime :

Mme : Heu... Les ateliers où nous ça marche ça va être tout ce qui est petite enfance, ça ça marche, ça sort les parents, ça permet de faire du lien, ça marche plutôt bien. Après on fait tous beaucoup de choses, même si on le fait de façon différente, parfois de tout démultiplier j'trouve ça... Y a de la déperdition voilà. Et du coup, ça fait qu'on propose beaucoup de choses sur la ville et des parents où n'importe quel être humain lambda, ba si alors le mardi telle structure propose une pièce de théâtre, le mercredi l'autre fait un groupe de parole et le jeudi ba à un moment donné les familles elles vont à un endroit mais elles vont pas aux trois soirées. Et sur la ville on démultiplie beaucoup les choses. Y a énormément de choses ce qui est très riche mais trop de projets à un moment donné ça tue le projet. Du coup on pourrait avoir 20 personnes et on se retrouve avec deux personnes.

Enquêtrice : Oui

Mme : Donc ça mériterait une réflexion collective.

Enquêtrice : Qui n'existe pas encore aujourd'hui ?

Mme : Ba le problème c'est que chaque structure veut survivre, veut montrer que ça fonctionne, que ça existe, qu'il faudrait avoir de la hauteur. Et c'est, j'trouve que c'est une autre réflexion à avoir mais on tendrait à gagner en visibilité et... Les familles elles me disent « Y a trop de chose ! ». Alors c'est passionnant quand on arrive mais au bout d'un moment les gens s'épuisent, les financeurs ne nous aident pas comme il faut toujours innover et créer sinon on a pas les subventions ba on pond des trucs tous les ans. Mais à quel prix ? Du coup pour moi ça m'intéresserait d'avoir réellement les vrais chiffres de chaque structure.

La démultiplication des services proposés fait courir le risque de découragement des parents qui finissent par abandonner leur participation.

Mais aussi d'autres raisons expliquent que le parent ne peut participer aux offres publiques de soutien à la parentalité. Ces raisons sont simples à la compréhension, et plutôt de l'ordre pratique, que de l'ordre de la perception des offres. Certaines mamans expliquent avec précision l'organisation de leur quotidien qui ne peut être bousculée. Ces mères ne trouvent pas le temps de participer aux ateliers. De plus, même si elles trouvent le temps de pouvoir y participer, d'autres problèmes se posent. En effet, certains ateliers sont dédiés à la relation parent-enfant avec un seul enfant, les parents ne peuvent se permettre de laisser leurs autres enfants seuls, sans modes de garde. En ce sens, ces mères ne peuvent accéder à certains ateliers dit

d'accompagnement à la parentalité et privilégient donc des espaces de sociabilité tels que les centres sociaux culturels où le cadre des activités est plus souple et où parent comme enfant peuvent venir sans condition d'accès (si ce n'est d'être accompagné d'un adulte lorsque l'on a moins de 6 ans). Enfin, certains parents expriment des difficultés à pouvoir se déplacer en dehors de leur quartier en raison de l'absence de moyen de déplacement, de la cherté des transports en commun par rapport à ce qu'ils peuvent déboursier, ou de problèmes de santé qui les invalident et les fragilisent et les empêchent donc de venir participer.

En ce sens, ces constats nous invitent à penser les conditions d'accès aux services mais aussi à réfléchir aux moyens que se donnent les institutions pour faciliter ou encourager l'accès à ces types de prestations, à tous les parents, pères et mères. Mais aussi c'est aux professionnels de l'accompagnement à la parentalité, de se demander si l'implication parentale doit se résumer à la présence effective du parent ou si, en effet, cette puissance normative autour de la participation, empêche parfois de voir qu'il existe d'autres ressorts de la participation comme nous avons pu le montrer dans le deuxième chapitre.

Conclusion Générale

L'étude sur la perception et l'utilisation, par les parents, des offres publiques de soutien à la parentalité, nous a offert l'occasion d'interroger les ressources que mobilisent ces derniers dans l'exercice de leur rôle et fonction parentale.

Après avoir recensé les dispositifs, structures et actions proposant une forme de soutien à la parentalité, mis en place dans la commune étudiée, il nous a semblé pertinent de nous intéresser aux pratiques parentales en matière de soutien à la parentalité. Les matériaux recueillis avant la période de confinement mais aussi les 14 entretiens pratiqués au téléphone, avec des parents habitants de Trappes, issus des classes populaires, a permis de constituer une base de données empiriques, riche. Les parents enquêtés reflètent ainsi l'hétérogénéité de la population trappiste et leurs récits ont permis de disposer d'un panel d'expériences variées face aux difficultés parentales.

Le constat d'une faible fréquentation des lieux dédiés aux parents et d'un manque de connaissance sur les offres nous a poussé à interroger les parents sur leur « quotidien parental ». Les principaux résultats de cette recherche trouvent alors écho dans les résultats d'autres études, réalisées entre autres par la CNAF et l'UDAF, deux acteurs majeurs dans le champ des politiques publiques de soutien à la parentalité. Les présents résultats, viennent donc corroborer les analyses qui ont pu être effectuées sur la mobilisation par les parents, de l'offre publique de soutien à la parentalité.

Le premier résultat significatif de cette étude est que, en cas de difficultés parentales, l'entourage familial, amical et résidentiel, ce que l'on a appelé l'entourage immédiat, est une ressource plutôt fortement mobilisée par les parents. Bien que les recherches sur les solidarités familiales en milieu populaire tendent davantage à montrer l'absence d'entourage familial (Van Pevenage, 2010), le résultat de notre enquête montre que le conjoint, les amis, la famille proche des parents enquêtés sont souvent cités comme première ressource mobilisée. En effet, la valeur qu'ils accordent aux savoirs d'expériences est grande et l'usage de ce type de soutien permet aux parents de se rassurer sur leur « compétences parentales » (Sellenet, 2009), mais bien plus encore, de (re)trouver un sentiment de légitimité et de reconnaissance.

D'un point de vu des solidarités « résidentielles » un véritable maillage parental semble se dessiner et certain profil de parent se dégage. C'est ceux que l'on a appelé des « *parents ressources* » ou des « *parents relais* » (Périer, 2019a) qui sont entre autres, moteur d'une

dynamique d'entraide dans leur quartier et veulent se porter garant du pouvoir d'agir de leurs voisins. Ils informent, conseillent, accompagnent d'autres parents, plus vulnérables et fragiles, dans leurs démarches liées à leurs difficultés parentales. Lors de la période de confinement, ce maillage parental s'est donné à voir, notamment sur les réseaux sociaux, où la communication via l'outil Whatsapp a été fortement mobilisée.

Cependant, les solidarités familiales et amicales ne sont pas distribuées de manière égalitaire dans la société ce qui justifie que certains parents aient recours à l'offre publique de soutien à la parentalité. De plus, plusieurs parents n'ont pas mentionné leur entourage familial comme première ressource mobilisée mais ce constat reste à nuancer car il peut être le fait de l'effet du confinement et de l'impossibilité de vivre comme à l'accoutumé. Mais pour d'autres, l'absence d'entourage immédiat a été justifiée et illustrée. Parfois, il est donc réellement absent pour plusieurs raisons : décès de la famille proche, éloignement géographique, ressources limitées du réseau d'entraide, etc. Aussi, quand l'entourage immédiat est présent, il ne peut parfois suffire à assurer une fonction soutenance pour le parent. En ce sens, les principales raisons qui poussent les parents à utiliser l'offre publique de soutien à la parentalité sont l'absence d'entourage immédiat soutenant ou l'insuffisance de ces solidarités compte tenu de l'urgence de la situation problématique. Rappelons que pour les parents, la mobilisation de l'offre publique de soutien à la parentalité est surtout du fait de ceux qui rencontrent des difficultés.

Dès lors, les parents vivent des expériences singulières lorsqu'ils franchissent le seuil des lieux leur étant dédiés. En effet, nous avons pu mettre en évidence deux types de participation à l'offre publique de soutien à la parentalité. Dans un premier temps, dans le cas de la participation « *quasi-imposée* », le parent n'est pas maître de sa participation puisque c'est souvent le fait d'une institution témoin d'un événement qui touche le parent et l'enfant. Nous avons pu éclairer ce type de participation à travers le récit d'une maman à qui l'on a fortement suggéré d'accepter le suivi de son fils par une éducatrice. Dans ce cas précis, le parent, par peur que la situation évolue en sa défaveur, n'a d'autres choix que de participer. Mais bien souvent, cette participation est mal vécue en raison de plusieurs causes : l'acte ou le fait dont l'institution a été témoin met à mal la légitimité du parent qui se sent alors disqualifié et exposé aux regards et aux jugements d'autrui, le parent n'est plus maître de la situation, il se sent alors vulnérable et impuissant face à celle-ci. Ce type de participation provoque un rapport contrarié envers les institutions de soutien à la parentalité et toutes celles que le parent identifiera comme telles, mais aussi, bien souvent envers les travailleurs sociaux. Il est donc important pour ceux

qui accueillent les parents, d'interroger les circonstances mais aussi les modalités de leur participation car elles jouent un rôle dans la suite de leur prise en charge.

Dans un second temps, dans le cas de la participation « *comme nécessité* », la sollicitation provient plus généralement du parent lui-même, qui, exposé à une difficulté et sans issues, sans soutiens, décide de participer à l'offre publique de soutien à la parentalité. Dans cette configuration, le parent éprouve plutôt un sentiment de soulagement car l'écueil qu'il éprouve, ou que son enfant éprouve est reconnu et pris en charge, mais aussi un sentiment de légitimité car c'est la preuve de son investissement dans le bien-être et l'évolution de son enfant. Précisons que pour la totalité des enquêtés, le fait d'avoir et d'élever des enfants est envisagé comme une grande responsabilité qu'ils investissent. En ce sens, dans ce type de participation, le parent exprime plutôt un jugement positif à l'égard de l'institution de soutien à la parentalité et ses travailleurs sociaux, sentiment positif qu'ils manifestent et qui permet aux travailleurs sociaux de trouver une certaine légitimité dans leurs actions (Paugam, 2014).

Enfin, il nous a semblé important d'interroger le non-recours à l'offre publique de soutien à la parentalité, qui concerne la moitié de nos enquêtés, un résultat plutôt important dans cette enquête.

Il a été possible d'identifier 4 raisons qui poussent les parents à ne pas utiliser l'offre publique de soutien à la parentalité.

La première est le manque d'informations et de visibilité, par les parents, sur l'offre. Il s'agit de la raison du non-recours la plus classique (Warrin, 2008). Mais bien plus encore, les parents expriment un désintérêt pour l'offre publique de soutien à la parentalité. Ce désintérêt est du fait le plus souvent d'un « non-besoin » exprimé par ces derniers, mais aussi parce que les modalités de participation sont impossibles pour le parent ce qui l'amène à se détourner de l'offre. Aussi, la crainte d'être exposé et d'exposer sa famille en utilisant ce type de service, favorise le repli sur soi et sa famille par protection. La peur du jugement, du regard d'autrui s'explique en raison de l'assimilation de l'offre publique de soutien à la parentalité aux difficultés parentales. Les parents déjà fragiles socialement ne veulent risquer d'être associés à des défaillances parentales. Enfin, une des raisons qui explique aussi le non-recours à l'offre publique de soutien à la parentalité, est une raison plutôt de l'ordre pratique. En effet, la multitude des offres proposées sur le territoire étudié, peuvent décourager le parent à participer. Mais bien plus encore, le parent ne peut pas être partout, il a un quotidien parfois très riche et très organisé ce qui explique qu'il ne peut se rendre disponible sur ces temps : le parent travaille

aux mêmes horaires d'ouvertures que ces lieux, il s'occupe d'une famille nombreuse, les enfants ont des activités extra-scolaires, la famille sort aussi en dehors de la ville, etc. Enfin, l'accessibilité à ces services n'est pas toujours évidente pour certains parents qui ne peuvent se déplacer en raison du coût des transports ou de problèmes de santé par exemple.

Cette recherche a permis de montrer que l'utilisation de l'offre publique de soutien à la parentalité n'est pas une évidence. Mais surtout, le double enjeu était d'une part de déconstruire les présupposés sur les parents issus des milieux populaires à propos de leur investissement dans l'éducation de leurs enfants et, d'autre part, de montrer ce qui fait sens pour eux. Ainsi, chaque parent interrogé a pu mettre en avant l'importance qu'ils attachent au bien-être de leurs enfants et ce faisant, ce qu'ils font pour y contribuer quotidiennement. Dès lors, l'absence de participation aux offres publiques de soutien à la parentalité trouve plusieurs explications comme nous l'avons vu, mais elle ne veut pas pour autant dire que les parents se désinvestissent de leur rôle et fonction éducative. Bien au contraire, ce qu'il a été important de montrer, c'est toute la force des maillages parentaux qui se tissent dans les quartiers et qui représentent cet « investissement invisible ».

Ces initiatives informelles, du fait souvent de parent plus à l'aise pour communiquer avec les institutions, mériteraient d'être mieux prises en compte par les institutions de soutien à la parentalité mais surtout par la collectivité qui pourrait contribuer à leur donner une visibilité plus grande. Leur capacité d'initiative peut progresser rapidement comme nous l'avons vu avec les mamans qui ont décidées de reprendre une association pour être solidaire envers les familles de leur quartier. Il importerait donc de prendre plus en considération ces parents « médiateurs » et de les impliquer, de les associer à l'élaboration des actions qui les concerne directement. Accompagner leur déploiement, les rendre acteurs et auteurs (Périer, 2019a), c'est enclencher un travail de participation et de concertation avec eux, c'est trouver enfin ce « parent-citoyen » (Verjus, Boisson, 2004) tant rechercher par les pouvoirs publics. Mais bien plus encore, cela permettrait d'accorder une certaine légitimité par le statut qui leur serait donné, aux savoirs d'expériences des parents, à leur expertise (Delmas, 2011b) et d'accorder une valeur à la parole de ces derniers de la même manière que les parents accordent une valeur aux échanges de parent à parent.

Les pouvoirs publics pourraient avoir tout intérêt à impulser une telle dynamique. D'une part, les actions mises en place ou évaluées avec les parents pourraient permettre d'être plus pertinent sur les offres proposées et de les adapter encore plus aux besoins du public. D'autres part, les institutions de soutien à la parentalité gagneraient en visibilité car ces parents

« médiateurs » ou « relais » auraient pour fonction d'accompagner, de conseiller, d'informer les autres parents des quartiers sur les offres existantes sur leur territoire. Enfin, ce travail partenarial pourrait être aussi envisagé entre les instances qui proposent du soutien à la parentalité sur le territoire pour trouver plus de cohérence et une certaine continuité entre les actions et les dispositifs. Il s'agira donc d'agir sur trois raisons du non-recours que nous avons évoqué : le manque d'information sur les services proposés, la profusion des offres, parfois en doublon, qui n'engage pas la participation du parent et enfin les phénomènes de non-recours par désintérêt quand les modalités de participation ne permettent pas aux parents de mobiliser l'offre publique : les horaires, les conditions d'accès, etc.

Les initiatives comme celles que nous venons d'évoquer, où l'habitant est de plus en plus associé aux décisions et où il est un réel outil de communication dans sa ville, se multiplient. Par le biais d'associations qui viennent sur un territoire et qui s'occupent du déploiement de ce maillage²² ou encore par le fait des collectivités elles-mêmes qui créées tout un pan de leurs actions autour de la concertation citoyenne, de l'association des habitants aux projets, etc. Le recentrage des politiques publiques sur la prise en compte de la parole et des besoins de l'utilisateur, cet encrage sur le quotidien de l'habitant, est à prendre en considération dans un contexte plus large d'une remise en cause du savoir de l'Etat et des solutions qu'il peut apporter (Delmas, 2011). L'Etat, pour continuer de disposer d'une certaine légitimité et d'une main mise sur sa crédibilité, n'a d'autres choix que d'être à l'origine, d'organiser et de promouvoir la mise en place d'une politique publique autour de la concertation et de la participation citoyenne. En ce sens, ce type d'outil peut lui permettre de faire face aux critiques de la société, voir même d'en réduire ou d'en désarmer la possibilité – critique qui portera sur l'oubli de certaines populations lors de la mise en place de l'action publique - et de continuer à façonner une certaine « *réalité sociale* » (Boltansky, 2009). Cependant, cela permet réellement d'engager une dynamique nouvelle, à l'échelle d'un territoire, et de favoriser le pouvoir d'agir des habitants pour leur permettre d'améliorer, chaque jour, leurs conditions de vie et leurs accès aux services.

²² Comme l'association VoisinMalin qui recrute des habitants qu'elle embauche en tant que salariés pour être des informateurs et des accompagnateurs dans les quartiers, autour de problématiques et d'actions ciblées.

Bibliographie

BACQUÉ, Raphaëlle, et Ariane Chemin, 2018, *La Communauté*, Albin Michel.

BAJOIT, Guy, 2003, *Le changement social. Approche sociologique des sociétés occidentales contemporaines.*, Armand Collin.

BARRAS, Christine, et POURTOIS, Jean-Pierre, 2005, « Développer les compétences éducatives des familles en situation de précarité », *Empan*, n°60, 65-73.

BARRÈRE-MAURISSON, Marie-Agnès, 2007, « Familialisme, Féminisme et « Parentalisme » : trois âges de la régulation sociale », *Dumas*, 31.

BASTARD, Benoit, 2006, « Une nouvelle police de la parentalité ? » *Enfances, Familles, Générations*, n°5, 1-9.

BOISSON, Marine, 2010, « Soutenir la fonction parentale dans l'intérêt des enfants : de la théorie aux instruments », *Informations sociales*, n° 160, 34-40.

BOISSON, Marine, et Anne Verjus, 2004, « La parentalité, une action de citoyenneté. Une synthèse des travaux récents sur le lien familial et la fonction parentale (1993-2004) », *CAF*, 84.

BOLTANSKY, Luc, 2009, *De la critique : précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 294.

BONVALET, Catherine, 1993, « Proches et parents », *Population*, n° 48, 83-110.

BONVALET, Catherine, 2003, « La famille-entourage locale », *Population*, Vol. 58, 9-43.

BONVALET, Catherine, et Jim Ogg, 2005, « Réflexions sur les enquêtes européennes sur les solidarités familiales », *Revue française des affaires sociales*, n°4, 183-203.

BOUCHER, Manuel, 2012, « Le travail social face aux familles populaires : la « nébuleuse » de la parentalité en question », *Pensée plurielle*, n° 29, 75-98.

BUISSON, Guillemette, LE PAPE, Marie-Clémence, VIROT, Pauline, 2019, « Avant-propos », *Revue française des affaires sociales*, n°4, 5-24.

CADART, Marie-Laure, 2004, « La vulnérabilité des mères seules en situation de migration », *Dialogue*, n°163, 60-71.

CAYOUÈTTE-REMBLIÈRE, Joanie, 2015, « De l'hétérogénéité des classes populaires (et de ce que l'on peut en faire) », *Sociologie*, n°4, 377-400.

CHAUVIÈRE, Michel, 2003, « Parents, institutions et professionnels », *Enfances Psy*, n°21, 13-22.

CHAUVIÈRE Michel, 2004, « Quand la parentalité devient un référentiel d'action publique ! », *Spirale*, n°29, 17-23.

CHAUVIÈRE, Michel, 2008, « La parentalité comme catégorie de l'action publique », *Informations sociales*, n° 149, 16-29.

CNAF. 2016, « Les attentes et besoins des parents en matière d'accompagnement à la parentalité », *L'e-ssentiel* n° 165, 4.

DE SINGLY, François, 2017, *Sociologie de la famille contemporaine*, 6° éd Armand Colin, Dunod, 153.

DELMAS, Corinne, 2011a, « I. L'expertise, enjeu de définitions ». In *Sociologie politique de l'expertise*, Repères, La Découverte, 9-18.

DELMAS, Corinne, 2011b, « II. La fin d'un modèle de rationalisation de l'action publique ? », In *Sociologie politique de l'expertise*, Repères, La Découverte, 19-34.

DELMAS Corinne, 2011c, « III. Affirmation du profane et redéfinition des savoirs experts », In *Sociologie politique de l'expertise*, Repères, La Découverte, 35-46.

DELMAS, Corinne, 2011d, « VI. Subjectivation et responsabilisation des individus », In *Sociologie politique de l'expertise*, Repères, La Découverte, 91-102.

DGCS, 2018, « Dessine moi un parent. Stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022 ».

DONZELOT, Jacques, 1997, *La police des familles*, Les éditions de Minuit, Paris.

DUVOUX, Nicolas, 2014, « La peur de l'ethnographe », *Geneses*, n° 97, 126-39.

EIDELIMAN, Jean-Sébastien. 2019, « Qui a peur de la parentalité ? », *Revue française des affaires sociales*, n°4, 255-62.

ELOY, Jacques, 2012, « Les Maisons sociales et les Résidences sociales ou le développement collectif par les reconnaissances mutuelles », *Vie sociale*, n° 2, 53-66.

FAPEO, 2008, *L'évolution de la place de l'enfant dans la société*.

HCF, 2016, « Les politiques de soutien à la parentalité ».

HOUZEL, Didier, 2003, « Un autre regard sur la parentalité », *Enfances Psy*, n°21, 79-82.

IGAS, 2013, *Evaluation de la politique de soutien à la parentalité (MAP - VOLET 1)*.

JÉSU, Frédéric, 2006, « « On ne peut pas être parents tout seuls » », *Journal du droit des jeunes*, n° 253, 24-26.

JÉSU, Frédéric, 2007, « Comment les parents peuvent-ils associer les professionnels à l'éducation de leurs enfants ? », *Dialogue*, n° 176, 65-75.

JÉSU, Frédéric, 2016, « Coéduquer. Pourquoi ? Comment ? Quelle place pour les parents ? »

LE PAPE, Marie-Clémence, 2009, « Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives », *Informations sociales*, n° 154, 88-95.

LE PAPE, Mari-Clémence, 2012, « L'art d'être un "bon" parent : quelques enjeux des nouvelles normes et pratiques éducatives contemporaines », *Les Cahiers français : documents d'actualité*, n°371, 36-42.

LOCAHRD, Yves, et SIMONET Maud, 2009, « 23. Les experts associatifs, entre savoirs profanes, militants et professionnels », In *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Recherche, La Découverte, 274-84.

MARTIAL, Agnès, 2018, « Quels parents dans quelles familles ? », *Les Cahiers Dynamiques*, n° 73, 16-23.

MARTIN, Claude, 2004, « La parentalité : Controverses autour d'un problème public », *Maternité et parentalité*, 25-35.

MARTIN, Claude, 2012, « La question familiale face à la montée des incertitudes », *Changement et pensées du changement*, 246-60.

MARTIN, Claude, 2014, « "Mais que font les parents ?" Construction d'un problème public », In *Être un bon parent : une injonction contemporaine*, 9-28.

MARTIN, Claude, SELLENET, Catherine, et HAMMOUCHE, Abdelhafid, 2018, *Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soins*, La Documentation Française.

MAUGER, Gérard, et POULY, Marie-Pierre, 2019, « Enquêter en milieu populaire », *Sociologie*, Vol. 10, 37-54.

MAZET, Pierre, 2019, « La politique de soutien à la parentalité au prisme de ceux qui la mettent en œuvre », *Revue française des affaires sociales*, n°4, 237-45.

MINOUZIO, Jérôme, et VALLAT, Jean-Philippe, 2006, « L'union nationale des associations familiales (UNAF) et les politiques familiales », *Revue française de science politique*, Vol. 56, 205-26.

NEYRAND, Gérard, 2011, *Soutenir et contrôler les parents*, ERES, Toulouse.

NEYRAND, Gérard, 2018, « Malaise dans le soutien à la parentalité », *Le soutien aux parents et la normativité*, ERES, 25-53.

NEYRAND, Gérard, 2019, « La parentalité positive l'est-elle autant qu'on le croit ? », *Spirale*, n° 91, 36-43.

NEYRAND, Gérard, et Patricia Rossi, 2007, *Monoparentalité précaire et femme sujet*, ERES.

PAUGAM, Serge, 2014, « L'épreuve de la disqualification parentale », in *L'intégration inégale*, Le lien social, Paris, 113-34.

PAVIE, Alice, et MASSON, Ambroise, 2014, « Comment les normes sociales se construisent. Sociologie des « entrepreneurs de morale » », *Regards croisés sur l'économie*, n° 14, 213-15.

- PÉRIER, Pierre, 2012, « Décrochage parental », *L'école des parents*, n° 599, 26-28.
- PÉRIER, Pierre, 2019a, « Des lieux pour les parents dans les écoles des quartiers populaires : conditions d'accès et enjeux », In *Les Cafés des parents. L'intelligence du collectif.*, Toulouse, 89-100.
- PÉRIER, Pierre, 2019b, *Des parents invisibles. L'école face à la précarité familiale*, PUF, Paris.
- POTHET, Jessica, 2015, « Le soutien à la parentalité : élaboration institutionnelle, éclectisme de ses mises en œuvre professionnelles, réception par ses publics », Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes
- RAFAI, Kadija, et GAYRAL-TAMINH, Martine, 2005, « Familles « vulnérables », je vous aime ou je vous hais ? », *Empan*, n°60, 44-50.
- SELLENET, Catherine, 2007, *La parentalité décryptée : Pertinence et dérives d'un concept*, Paris, Editions L'Harmattan.
- SELLENET, Catherine, 2009, « Approche critique de la notion de « compétences parentales » », *La revue internationale de l'éducation familiale*, n° 26, 95-116.
- STETTINGER, Vanessa, 2018, « Mère « je fais tout », des pratiques éducatives populaires en tension », *Travail, genre et sociétés*, n° 39, 83-99.
- THIÉBAUT, Clara, 2019, « L'accompagnement scolaire : un pivot entre famille et école ? Enquête dans huit centres sociaux porteurs de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité à Versailles (2019) », *Dumas*, 79.
- TOULMON, Laurent, 2016, *40 ans de transformation des familles en France / 40 years of changes in the families in France*, Vidéo Ined
- UNAF, 2008, *UDAF 66 - Pyrénées Orientales - La vie de Parent au quotidien (enquête 2008)*.
- UNAF, 2019, « Chiffres clefs de la famille ».
- VAN PEVENAGE, Isabelle, 2010, « La recherche sur les solidarités familiales », *Idées économiques et sociales*, n° 162, 6-15.
- WARIN, Philippe, 2008, « Le non-recours par désintérêt : la possibilité d'un « vivre hors droits » », *Vie sociale*, n° 1, 9-19.
- WARIN, Philippe, 2016, « L'analyse du non-recours : au-delà du modèle de la relation de service », *Vie sociale*, n° 14, 49-64.
- WARIN, Philippe, et Pierre Mazet, 2014, « La lutte contre le non-recours : des enjeux pour la production des politiques sociales », *Regards*, n° 46, 75-82.
- WEBER, Florence, et Stéphane Beaud, 2003, *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, Paris.

Site Web :

www.solidarites-santé.gouv.fr (onglet Dispositifs d'aide aux familles) (consulté le 21.07.20)

cget.gouv.fr/ressources/publications/les-cites-éducatives (consulté le 19.07.20)

www.immigration.interieur.gouv.fr (onglet accueil et accompagnement) (consulté le 20.07.20)

www.cnrtl.fr/etymologie/trappe (consulté le 01.07.20)

www.sig.ville.gouv.fr (consulté le 03.07.20)

www.insee.fr (Dossier complet Commune de Trappes (78 621)) (consulté le 15/05/20)

Annexe

Annexe 1 : Récapitulatif des observations et des entretiens

Entretien avec les professionnels			
Lieu	Enquêté(es)	Date	Durée
Centre socioculturel	Directrice et référente famille	Jeudi 20 février	Entretien informelle et observation participante de 15h à 17h30
Espace Territorial d'Action Sociale et Médico-Social	Cadre pôle Santé	Mercredi 26 février	Entretien 45 minutes
Espace Territoriale d'Action Sociale et Médico-Sociale (entretien téléphonique à la mairie)	Cheffe de service action sociale	Mercredi 26 février	Entretien téléphonique de 26 minutes
Centre socioculturel	Directeur	Mercredi 4 mars	Entretien et observation participante de 14h à 16h30
Maison de la petite enfance – Multi accueil	Directrice de la crèche	Vendredi 6 mars	Entretien d'une durée de 45 minutes
Maison de la petite enfance – Relais assistant maternel	Animatrice du RAM	Vendredi 6 mars	Entretien d'une durée de 15 minutes
Entretien téléphonique	Chargée de Mission UDAF REAAPY	Mercredi 18 mars	Entretien par téléphone 1h15
Entretien téléphonique	Directrice Maison des parents	Lundi 30 mars	Entretien par téléphone 35 minutes
Entretien téléphonique	Psychologue Clinicienne Petite Enfance sur la ville	Mercredi 25 mars	Entretien par téléphone 50 minutes
Entretien téléphonique	Ancien directeur Maison des Parents	Jeudi 30 avril	Entretien par téléphone 1h15
Observations participantes			
Maison des associations – Espace 1901	Formation inter métier – Parentalité – Transition petite enfance/enfance	Mardi 3 mars	Observation participante 9h-16h
Collège Gustave Courbet – Rencontre partis prenante Cité éducative	Parents et professionnels – accès libre	Jeudi 5 mars	Observation participante 18h-20h
Collège Youri Gagarine	Groupe de parole parents enfants	Mardi 25 février	Observation participante 18h-20h

Entretien avec les parents							
Lieu	Date	Parent	Profession	Nombre d'enfants	Situation familiale	Age	Durée de l'entretien
Square Jean Macé	5 Mars	Mère (Sylvie)	En arrêt maladie	5 enfants	En couple	?	40 minutes (entretien exploratoire)
Entretien tel	31 mars	Mère (Michelle)	Reprise de formation	3 enfants (8 ans, 6 ans, 4 ans)	Divorcée	44 ans	50 minutes
Entretien tel	21 Avril	Mère (Maria)	Inactive	2 enfants (10 ans et 5 ans)	Séparée	37 ans	40 minutes
Entretien tel	2 Avril	Mère (Fatou)	Auto entrepreneuse	4 enfants (2 en maternelle, 2 en élémentaire)	En couple	40 ans	20 minutes
Entretien tel	22 avril	Mère (Khadiatou)	Adjointe administrative	1 enfant (12 ans)	Séparée	47 ans	30 minutes
Entretien tel	3 Avril	Mère (Mélania)	Assistante maternelle	2 enfants (4 ans et 6 ans)	En couple	36 ans	20 minutes
Entretien tel	2 Avril	Mère (Mariama)	En reprise de formation	7 enfants (6 mois, 2 ans, 4 en élémentaire et 1 en maternelle)	En couple	33 ans	35 minutes
Entretien tel	1 Avril	Mère (Valérie)	Au chômage	5 enfants (16 ans, 15 ans, 11 ans, 10 ans, 5 ans)	En couple	36 ans	45 minutes
Entretien tel	29 Avril	Mère (Aïcha)	En arrêt maladie longue durée	3 enfants	En couple	35 ans	1 heure 15 minutes
Entretien tel	24 Avril	Père (Patrick)	Employé d'une société prestataire	2 enfants (collège et élémentaire)	En couple	51 ans	35 minutes
Entretien tel	22 Avril	Mère (Carole)	Enseignante en maternelle	3 enfants (2 au collège, 1 au lycée)	En couple	42 ans	30 minutes
Entretien tel	28 Avril	Mère (Asma)	Agent d'entretien	3 enfants (20 ans, 15 ans, 8 ans)	En couple	47 ans	25 minutes
Entretien tel	21 Avril	Mère (Aminata)	Assistante familiale	3 enfants (3 ans à 7 ans plus un enfant accueilli)	En couple	29 ans	1 heure et 20 minutes
Entretien tel	28 Avril	Mère (Gwenaëlle)	Contrôleuse interne	3 enfants (en bas âge, 6 ans et au collège)	En couple	34 ans	25 minutes
Entretien tel	6 Mai	Mère (Kamila)	Inactive (sans papier)	3 enfants (4 ^{ième} , CM1, 8 mois)	Séparée	?	25 minutes

CHARTRE DES RESEAUX, D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Au-delà de susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents, les REAAP ont pour objectif de mettre à leur disposition des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.

Les REAAP mettent en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Dans ce cadre, les partenaires du REAAP et les responsables des actions de soutien à la parentalité adhérant à cette charte s'engagent à :

1. Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant...
2. Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
3. Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
4. Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses.
5. Respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
6. S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droit commun intervenant dans l'appui à la parentalité.
7. Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.
8. Participer à l'animation départementale. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.

Annexe 3 : Guide d'entretien

Guide d'entretien à destination des parents

Rappel de la mission : Analyser la manière dont les parents se saisissent des offres d'accompagnement à la parentalité proposées par la Cité éducative de Trappes

Rappel des questionnements de recherche : Que font les parents lorsqu'ils rencontrent des difficultés ou des besoins liés à l'exercice de leur rôle parental ? Quelles sont les attentes des parents à l'égard des dispositifs de soutien à la parentalité ?

Les hypothèses que l'on teste :

- Les parents mobilisent plusieurs ressources pour résoudre les difficultés qu'ils rencontrent avec leurs enfants au quotidien : dispositifs de soutien à la parentalité sur la ville, mais aussi proches, voisins, amis, collègues, réseaux d'entraide qui se constituent, associations... Distinguer les dispositifs qui ont **pour projet** de faire de l'accompagnement et du soutien et d'autres types de ressources qui ont **pour effet** de soutenir ou d'accompagner le parent.
- Le savoir de l'expérience parentale prime sur le savoir de l'expertise professionnelle pour le parent
- La perception des parents sur les offres d'accompagnement à la parentalité diffère de celle des professionnels. Les nomment-ils et les perçoivent-ils de la même façon que les professionnels sur le territoire ? Finalement pour eux, comment définir le soutien à la parentalité et qu'en attendent-ils ?

Présentation :

Bonjour, je m'appelle Eva, je suis étudiante à l'Université de Guyancourt et je réalise une étude sur les familles, je m'intéresse aux habitudes qui marquent le quotidien des familles, à la gestion du quotidien et aux difficultés que peuvent rencontrer les parents. Je suis donc amenée à rencontrer des parents qui habitent à Trappes pour discuter autour de quelques questions et je voulais savoir si vous aviez du temps pour cela, disons une petite heure, et si vous accepteriez d'en faire partie ? Avant que l'on commence je voulais vous demander si je pouvais enregistrer l'entretien pour que je puisse m'en servir dans l'étude. Tout est anonymisé et je suis la seule qui puisse les écouter. Je vous remercie. Nous allons procéder en deux temps, d'abord nous allons parler du contexte de confinement puis après nous parlerons de votre quotidien en générale.

Accroche : Avant cela, je voulais m'assurer que tout allait bien pour vous en cette période de confinement...

Thème 1	Organisation de l'espace-temps pendant le confinement	<ul style="list-style-type: none"> • Combien êtes-vous dans la famille ? Tous sont-ils sous le même toit durant cette période confinement ? En appartement ou en maison ? Avec un jardin ? • Comment vous sentez-vous dans ce contexte singulier ? Et votre famille ? • Comment organisez-vous vos journées ? Les devoirs des enfants, les activités, les repas, les courses... Arrivez-vous à trouver votre rythme ? Avez-vous des astuces pour l'organiser ? Organisez-vous l'espace ? Et le temps ? Par ex : une chambre dédiée au travail... • Vous êtes équipé : connexion Internet, ordinateur, imprimante ? Suffisamment pour tout ceux qui en ont besoin ? • Si séparation avec le conjoint, les enfants arrivent encore à voir leur père/mère ? • Avez-vous un emploi (lequel ? à temps complet ?) si oui, êtes-vous en télétravail/ chômage partiel ? Si oui, arrivez-vous à vous organiser entre les devoirs, la vie quotidienne et votre télétravail ? Comment procédez-vous ? Si métier du soin ou de l'éducatif, êtes-vous réquisitionné et comment s'organise la garde des enfants ? • Y a-t-il un partage des tâches avec d'autres personnes qui vivent avec vous ? • Des besoins urgents dont vous voulez faire remonter ? En termes de logement, repas, devoir des enfants, garde des enfants, de matériel... ?
Thème 2	Le quotidien et la répartition des tâches domestiques hors période de confinement	<p>En générale, au quotidien...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment s'organise la gestion de la maison au quotidien ? • Modes de garde ? Centre aéré ? Etude après la classe ? Et les weekends et vacances ? • Pour les courses, le ménage, la préparation des repas ? • Qui s'occupe des enfants au sein de votre foyer ? Par exemple pour le soin ou : → • Qui s'occupe de faire faire les devoirs aux enfants ? • Qui s'occupe de faire des jeux avec eux ? • Est-ce que vous avez la possibilité de passer du temps chaque jour avec vos enfants ? Pouvez-vous me parler de ces moments ou racontez-moi une journée quotidienne pour vous.

Thème 3	Fréquentation des structures habituelles sur la ville	<p>Au quotidien, avant le confinement...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquentez-vous des structures de loisirs, pour les jeunes ou les enfants, sur la ville avec vos enfants ? Lesquels ? Ou d'autres structures que vous fréquentez avec vos enfants ? Pourquoi y aller, que trouver là-bas ? Pourquoi ne pas y aller et choisir d'aller à l'extérieur ? • Est-ce loin de votre domicile ? • Vous y aller avec quel moyen de transport ? • Pourquoi les fréquentez-vous ? Que venez-vous y trouver ? • Que faites-vous là-bas ? Cela vous plaît ? • Est-ce une pratique régulière ? Quelle fréquence ? • Vous habitez dans quel quartier ? Depuis combien de temps ? • Vous avez toujours habité là ? Et à Trappes, depuis quand ? • Pourquoi être venu à Trappes ? Et dans ce quartier en particulier ? Vous avez choisi d'habiter dans ce quartier ? Vous vous entendez bien avec votre voisinage ? • Est-ce un quartier qui est agréable à vivre ? Pourquoi ? • Vous envisagez de rester ?
------------	--	---

Thème 4	Difficultés aux parentaux quotidien liées rôles au	<p>En règle générale, hors période de confinement...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les choses qui vous préoccupe le plus par rapport à vos enfants ? (Scolarité, santé, soin, alimentation, sommeil...) • Avez-vous des difficultés sur certains points avec votre/ vos enfant(s) ? Lesquelles ? • Est-ce plutôt des difficultés liées à la scolarité de vos enfants ? Pouvez-vous m'expliquer ou me donner un exemple ? • Est-ce plutôt des difficultés de type matériel ? Pouvez-vous m'expliquer ou me donner un exemple ? • Est-ce plutôt des difficultés parfois dans la relation avec votre/vos enfant(s) ? Pouvez-vous m'expliquer ou me donner un exemple ?
Thème 5	Ressources mobilisées résoudre difficultés pour les	<ul style="list-style-type: none"> • Comment faites-vous pour résoudre ces difficultés ? • Demandez-vous de l'aide ou du soutien à votre famille, à des proches, à des amis, à des voisins, des collègues de travail, à quelqu'un d'autre ? Pourquoi ? • Demandez-vous un soutien extérieur par exemple à une professionnelle ou à une association, ou pour les devoirs faites-vous appel à des moyens d'aide aux devoirs ? Pourquoi ? • Avec qui finalement vous vous sentez à l'aise et vous avez envie de parler de vos enfants et des difficultés que vous rencontrez ? Pourquoi ?

Thème 6	Soutien à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> • Savez-vous que sur la ville il existe des actions de soutien ou d'accompagnement à la parentalité ? • Si oui, comment les avez-vous connues ? • Quelqu'un vous a-t-il conseillé d'y aller ? Qui était-ce ? • Si oui, y participez-vous ? • Si non, voudriez-vous y participer ? Pourquoi ? • Si vous y participer pouvez-vous me la/le décrire ? • Ou cela se passe ? • Est-ce loin de votre domicile ? • Avec qui y allez-vous ? • Racontez-moi ce que vous y faites. • Quel est l'objectif ? • Qui sont les participants ? • Est-ce un endroit où vous vous sentez-bien ? Pourquoi ? (ex : cela fait du bien de partager avec d'autres parents, cela fait du bien de pouvoir parler, l'accompagnement par les professionnels est satisfaisant...) • Est-ce que cela répond à votre besoin ? Pourquoi ?
------------	---------------------------------	---

Thème 7	Besoins et attentes en termes de soutien à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> • Ressentez-vous le besoin d'être soutenu ou accompagné par un professionnel dans l'exercice de votre rôle parental ? Pourquoi ? • Si oui, par qui aimeriez-vous être soutenu et qu'attendez-vous de cet accompagnement pour qu'il puisse résoudre ce problème ou ces problèmes ?
Thème 8	Représentation de la famille	<ul style="list-style-type: none"> • Que représente la famille pour vous ? • Qu'est-ce que c'est pour vous être parent ?
	Questions complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Quel âge avez-vous ? • Quelle est votre situation familiale ? • Combien avez-vous d'enfant à vous occuper ? • Quelle est votre profession ? Votre diplôme ? Difficulté scolaire et/ou familiale ? Me parler de sa jeunesse/scolarité/cadre familial. • Si parcours migratoire : Depuis combien de temps êtes-vous en France ? D'où veniez vous avant cela ?